SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL HABITAT NEUF RE 2020

BAILLEURS SOCIAUX
& PROMOTEURS

PROMOTELEC SERVICES

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

SOMMAIRE

04 Promotelec | un acteur clé de la certification

05 Promotelec | une expertise éprouvée

PARTIE 1 - LES PROCESSUS DE CONTRACTUALISATION ET DE CERTIFICATION

07 Certifiez vos logements avec Promotelec Services

08 Le processus de contractualisation

09 Le processus de certification

PARTIE 2 - LA CERTIFICATION HABITAT NEUF VERSION RE2020

10 Habitat Neuf : une offre à compartiments

11 Les prestations complémentaires
12 · Analyse de compatibilité
13 · Visite de logement témoin

15 Le socle Habitat Neuf
16 · Performance globale du bâtiment
17 · Perméabilité à l'air et ventilation
18 · Isolation
19 · Menuiseries
19 · Installation électrique et production locale d'électricité
20 · Chauffage et rafraîchissement
21 · Production d'eau chaude sanitaire

22 LES OPTIONS HABITAT NEUF

23 Thématique : Environnement
24 • HRE | Habitat Respectueux de l'Environnement
35 • Biodiversité
38 • Économie circulaire
41 • Bâtiment Carbone Responsable

42 Thématique : Confort dans l'Habitat
43 • HAC | Habitat Adapté à Chacun
52 • Confort d'été
54 • Qualité acoustique
56 • Qualité de l'air intérieur

58 Thématique : Optimisation financière
59 Maîtrise des charges
64 Exonération TFPB NOUVEAU
67 Taxonomie NOUVEAU
70 Bonus de constructibilité NOUVEAU

72 Thématique : Labels
73 Label Bâtiment Biosourcé
74 Label BBCA Neuf
75 Label Effinergie RE2020

78 Thématique : Réglementation
79 Attestation de performance énergétique et environnementale (AP2E)

80 Territoire
81 Profil Ville de Paris

PROMOTELEC | UN ACTEUR CLÉ DE LA CERTIFICATION

AVEC PROMOTELEC SERVICES

vous faites le choix d'un **acteur historique et novateur pour certifier**, en toute sérénité, **vos opérations de construction ou de rénovation** vers des logements toujours plus performants, économes et durables.

Respectueux des réglementations actuelles et à venir, Promotelec Services **développe régulièrement de nouvelles certifications** pour **valoriser vos projets** et **répondre aux nouveaux enjeux sociétaux et environnementaux.**

PROMOTELEC SERVICES

1er **acteur à avoir créé un label pour des bâtiments plus performants en énergie,** nous sommes précurseurs et moteurs sur le marché.

Plus de 50 **ans d'expérience sur le marché de la certification,** nous sommes l'acteur le plus expérimenté, en neuf comme en rénovation.

Plus de 3,6 M de logements certifiés et labellisés.

1971 → Aujourd'hui

Réf. PS 1567-3-RE2020 (novembre 2023) | **Synthèse du référentiel Habitat Neuf** Réf. PRO 1419-12-RE2020 **et de son Annexe** Réf. PRO 1587-2 (août 2023) | ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

PROMOTELEC | UNE EXPERTISE ÉPROUVÉE

NOTRE EXPERTISE TECHNIQUE :

- **Reconnus comme expert pour accompagner l'État vers ses objectifs environnementaux et climatiques**, nous faisons partie des concertations pour la création des labels d'État et la définition des réglementations thermiques et environnementales.

- **Accrédités par le Cofrac depuis 2009,** nous sommes l'un des seuls acteurs français reconnu pour certifier la performance des logements (selon les référentiels couverts par l'accréditation COFRAC à retrouver sur www.cofrac.fr par le N° d'accréditation 5-0529).

  Accréditation n° 5-0529
  Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

- **Certifiés ISO 9001 : 2015,** nous possédons un système qualité en accord avec nos ambitions et notre quête perpétuelle d'amélioration continue et d'innovation.

- **Conventionnés par l'État pour délivrer les labels d'État et les attestations d'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ou de Bonus de constructibilité,** nous sommes l'un des seuls acteurs habilités sur lesquels se reposent les collectivités pour l'attribution de leurs aides de financement.

- **Conventionnés par l'Association Effinergie et l'Association BBCA,** nous sommes l'un des seuls acteurs habilités à délivrer les labels de ces organismes, moteurs sur la performance énergétique et environnementale des bâtiments.

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

CERTIFIEZ VOS LOGEMENTS
AVEC PROMOTELEC SERVICES EN TOUTE SIMPLICITÉ

1 CONSTRUIRE VOTRE OFFRE

- Socle
- Options
- Analyse de compatibilité
- Visite de logement témoin
- Contrôles règlementaires
- Carnet d'Information du Logement (CIL) MONHA

2 FORMULER LA DEMANDE

- Formulaire de demande
- Réception de l'offre
- Signature du contrat

3 SUIVRE LA DEMANDE

- Examen du dossier technique
- Visite sur site
- Analyse de cohérence finale

PROJET CERTIFIÉ !

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

LE PROCESSUS
DE CONTRACTUALISATION

Contractualiser avec Habitat Neuf

1
Formulaire de demande

Remplir et renvoyer le formulaire par email à votre interlocuteur dédié.

2
Réception des identifiants APS & de l'offre

Réception des identifiants et de l'offre sous 48h après l'envoi du formulaire. Offre valable 6 mois. Les identifiants vous permettront d'accéder à l'application APS pour finaliser votre contractualisation en ligne.

3
Signature du contrat et paiement

Renvoyer le contrat signé et paraphé, et régler la facture phase 1*.

4
Réception de l'avis de recevabilité & de l'attestation d'engagement

Début d'effet du contrat de certification.

ENTRÉE DANS LE PROCESSUS DE CERTIFICATION

** La facturation se fait en 2 phases, la seconde facture est à régler en amont de la visite sur site (voir page 9).*

CONTACTEZ LE SERVICE CERTIFICATION

contactlabel@promotelec-services.com

05 34 36 80 00

06 37 34 14 31

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

UN PROCESSUS DE CERTIFICATION SIMPLE, EN 3 ÉTAPES

Certifier votre projet de construction avec Habitat Neuf

Phase projet

CONTRAC-TUALISATION

1 Phase conception

Examen du dossier technique du projet vis-à-vis de notre référentiel de certification

2 Phase réalisation des travaux

Visite sur site* et relevé des caractéristiques des éléments installés

3 Réception du bâtiment

Analyse de cohérence finale entre les éléments relevés sur site, le dossier technique initial et le référentiel

Délivrance certificat

PROJET CERTIFIÉ !

Des prestations complémentaires sont disponibles en amont du projet pour sécuriser le processus de certification.

VOS ACTIONS POUR SUIVRE VOTRE DEMANDE

- Transmission des documents techniques
- Planification de la visite sur site
- Transmission des justificatifs & documents complémentaires

** Le nombre de logements visités fait l'objet d'un échantillonnage.*

HABITAT NEUF :
UNE OFFRE À COMPARTIMENTS

UNE OFFRE MODULABLE ET CUMULATIVE, 100 % ADAPTABLE À VOS ATTENTES ET À VOTRE PROJET.

Un système d'options cumulables, pour aller plus loin et construire votre certification sur mesure

- Territoire (page 80)
- Thématique Réglementation (page 78)
- Thématique Labels (page 72)
- Thématique Optimisation financière (page 58)
- Thématique Confort dans l'habitat (page 42)
- Thématique Environnement (page 23)

Un socle multicritère avec la garantie d'un niveau de performance globale

- RE2031 (page 16)
- RE2028 (page 16)
- RE2025 (page 16)
- RE2020 (page 16)

Des prestations complémentaires pour sécuriser au maximum le processus

- Visite de logement témoin (page 13)
- Analyse de compatibilité (page 12)

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les prestations complémentaires offrent une garantie supplémentaire et permettent de mettre toutes les chances de votre côté pour obtenir votre certification Habitat Neuf, avec ou sans options.

FONCTIONNEMENT

- Les prestations complémentaires sont compatibles avec la certification Habitat Neuf et sont cumulables l'une avec l'autre.
- Le fonctionnement spécifique de chaque prestation est décrit dans les pages dédiées suivantes.

LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Analyse de compatibilité
- Visite de logement témoin

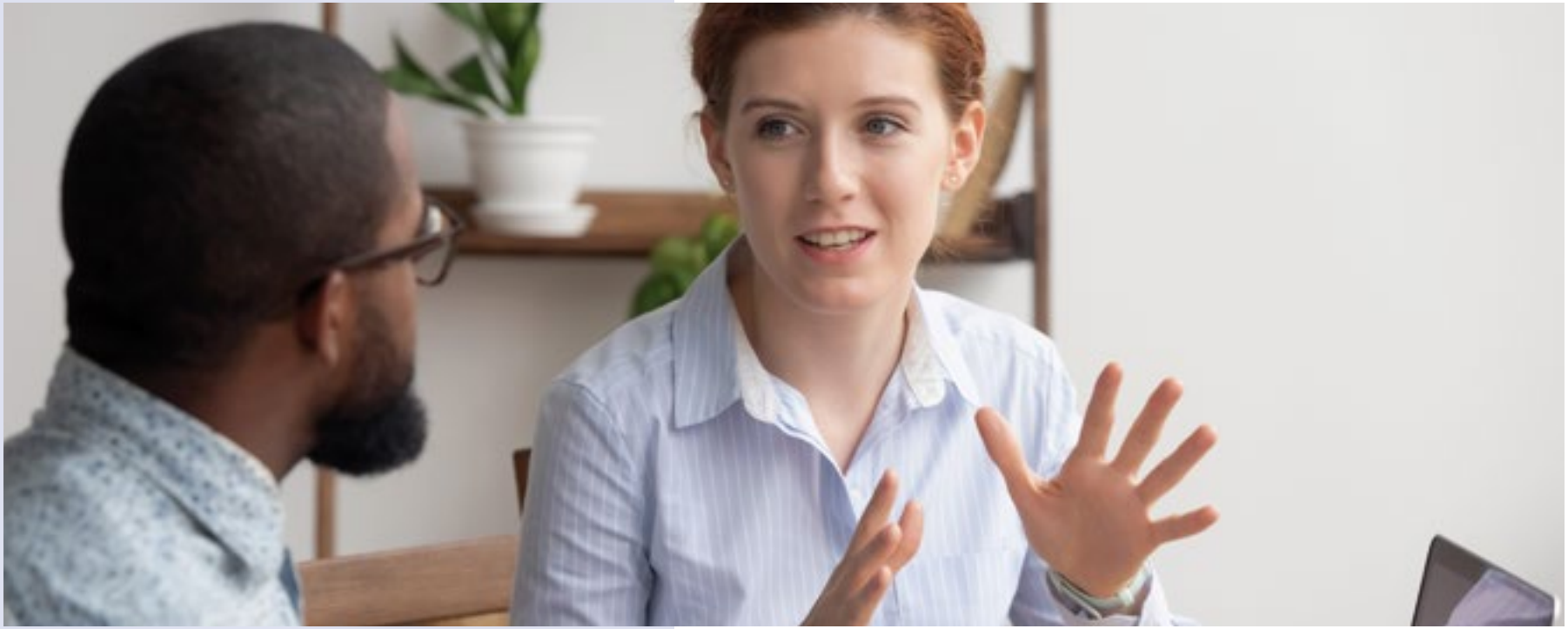

LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

ANALYSE DE COMPATIBILITÉ

L'analyse de compatibilité permet de maximiser les chances de faire certifier vos logements, d'anticiper les problématiques et de faciliter la gestion de votre projet de construction.

BON À SAVOIR

L'analyse de compatibilité peut être complétée par une réunion de travail. Il s'agit d'un échange privilégié en visio avec l'équipe technique et toute autre personne de votre choix pour présenter les conclusions de l'analyse et répondre à vos questions. Ainsi, vous mettez toutes les chances de votre côté pour certifier votre projet.

FONCTIONNEMENT

- L'analyse de compatibilité est une analyse documentaire détaillée de votre projet au vu de vos objectifs de certification avec Habitat Neuf.
- À la fin de la prestation, un rapport détaillé des conformités et non-conformités de votre projet vous est remis, pour chaque exigence du socle, et des options sélectionnées, le cas échéant.

CONTENU

- Repérage des points de conformité et de non-conformité en phase Conception du socle
- Anticipation des potentiels points de non-conformité en phase Réalisation du socle
- Revue détaillée des exigences des options Habitat Neuf sélectionnées pour votre projet
- Repérage des points de conformité et de non-conformité des options sélectionnées

BÉNÉFICES

- + Simple pour se familiariser avec les spécificités de notre offre
- + Sûr pour les projets complexes ou les certifications sur-mesure, avec options
- + Intéressant économiquement pour mieux maîtriser les coûts de certification, anticiper les problématiques et limiter les modifications de dernière minute et les coûts associés

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

VISITE
DE LOGEMENT TÉMOIN

La visite de logement témoin permet de maximiser les chances de faire certifier vos logements grâce à une vérification sur site de la compatibilité du mode de construction avec la certification Habitat Neuf, et grâce à l'anticipation des problématiques (choix des équipements et matériaux, emplacements...) habituellement rencontrées dans la démarche de certification.

FONCTIONNEMENT

- La prestation est une visite sur site d'un logement témoin, qui permet de relever sur site les conformités et non-conformités du projet vis-à-vis du référentiel de certification.
- À la fin de la prestation, un rapport de visite détaillé présentant l'ensemble des conformités et non-conformités du logement témoin vous est remis, pour chaque exigence du socle, et des options sélectionnées, le cas échéant.

CONTENU TECHNIQUE

- Relevé sur site des points de conformité et de non-conformité vis-à-vis du socle
- Relevé sur site des points de conformité et de non-conformité vis-à-vis des options Habitat Neuf sélectionnées pour votre projet

BÉNÉFICES

- + Simple pour se familiariser avec les spécificités de notre offre
- + Sûr pour anticiper les problématiques habituellement rencontrées à la fin des travaux
- + Intéressant économiquement pour mieux maîtriser les coûts de certification, anticiper les problématiques et les modifications de dernière minute et réduire les coûts associés

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

LE SOCLE
HABITAT NEUF

Le socle Habitat Neuf permet de garantir un niveau de performance global minimum atteint par le bâtiment selon la RE2020. Son calcul prend en compte l'ensemble des postes clés du bâtiment de son enveloppe aux équipements. C'est un socle qui traite la sobriété énergétique, pour se concentrer sur l'essentiel.

FONCTIONNEMENT

- Le respect de l'ensemble des exigences du socle est obligatoire pour l'obtention de la certification.
- Un maximum d'exigences sont vérifiées dès la phase conception pour vous permettre d'anticiper, de détecter les non-conformités le plus tôt possible, et vous offrir la possibilité de corriger le projet si nécessaire, AVANT la réalisation des travaux.

THÉMATIQUES DU SOCLE

- Performance énergétique et environnementale du bâtiment (3.4)
- Perméabilité à l'air (3.5) et Ventilation (3.9)
- Isolation (3.6)
- Menuiseries (3.7)
- Installation électrique et production locale d'électricité (3.8)
- Chauffage et rafraîchissement (3.10)
- Production d'eau chaude sanitaire (3.11)

BÉNÉFICES

- La garantie de la qualité et de la durabilité des équipements
- La garantie d'un niveau de performance global du bâtiment

LE SOCLE HABITAT NEUF

PERFORMANCE GLOBALE DU BÂTIMENT (3.4)

La thématique Performance globale du bâtiment permet d'évaluer le niveau de performance énergétique et environnementale atteint, en lien avec les seuils réglementaires.

CONTENU

- Définition du niveau RE2020
- Définition du niveau RE2025
- Définition du niveau RE2028
- Définition du niveau RE2031

PRINCIPALES EXIGENCES

- Respect du niveau RE2020 a minima
- Cohérence des calculs réalisés dans l'étude énergétique et environnementale : respect du dimensionnement, du zonage et des indicateurs Bbio, Cep, Cep,nr, $IC_{énergie}$ et $IC_{construction}$ pour chaque zone

BÉNÉFICES

- Économie d'énergie
- Qualité globale du logement
- Contribution à faire un geste pour la planète

Réf. PS 1567-3-RE2020 (novembre 2023) | **Synthèse du référentiel Habitat Neuf** Réf. PRO 1419-12-RE2020 **et de son Annexe** Réf. PRO 1587-2 (août 2023) | ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

LE SOCLE HABITAT NEUF

PERMÉABILITÉ À L'AIR (3.5) ET VENTILATION (3.9)

La thématique Perméabilité à l'air et Ventilation permet d'améliorer la qualité de l'air intérieur tout en maîtrisant la performance énergétique globale du logement, et d'optimiser le fonctionnement de la ventilation de manière à garantir la performance et la durabilité des installations.

CONTENU

- Perméabilité à l'air du bâtiment
- Perméabilité à l'air des réseaux
- Installations de ventilation

PRINCIPALES EXIGENCES

- Performance de l'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques et du bâtiment
- Performance du groupe ventilation et des bouches d'entrée d'air et d'extraction
- Marquages qualité sur les équipements : des équipements testés, qui garantissent des performances durables
- Confort acoustique des installations de ventilation
- Performance électrique des groupes de ventilation
- Mise en œuvre de solutions pour favoriser la pérennité de l'installation : espace suffisant pour permettre l'entretien du groupe de ventilation, accessibilité des bouches d'extraction de ventilation (entretien/maintenance)

BÉNÉFICES

- Économies d'énergie
- Confort acoustique
- Performance et durabilité des installations de ventilation

LE SOCLE HABITAT NEUF

ISOLATION (3.6)

La thématique Isolation permet de s'assurer de la qualité et de la pérennité des isolants mis en œuvre. Elle donne également un ordre de grandeur des performances minimales recommandées par Promotelec pour obtenir une isolation hautement performante.

CONTENU

- Isolation de l'enveloppe

PRINCIPALES EXIGENCES

- Cohérence des isolants mis en œuvre au vu des performances visées
- Marquage ACERMI : certification de la résistance thermique atteinte par l'isolant
- Performance de l'isolation de la trappe d'accès aux combles

RECOMMANDATIONS

- Résistances thermiques des isolants recommandées pour garantir une haute performance énergétique

BÉNÉFICES

- Économies d'énergie
- Confort acoustique

Réf. PS 1567-3-RE2020 (novembre 2023) | **Synthèse du référentiel Habitat Neuf** Réf. PRO 1419-12-RE2020 **et de son Annexe** Réf. PRO 1587-2 (août 2023) | ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

MENUISERIES (3.7)

La thématique Menuiseries permet de garantir la qualité, la durabilité et la performance énergétique et acoustique des vitrages mis en œuvre.

CONTENU

- Marquage qualité
- Performances du vitrage

PRINCIPALES EXIGENCES

- Certification du vitrage
- Présence d'occultations sur les pièces de nuit
- Performances acoustiques et énergétiques des vitrages

BÉNÉFICES

- Pérennité et qualité du vitrage
- Confort

INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET PRODUCTION LOCALE D'ÉLECTRICITÉ (3.8)

La thématique Installation électrique et production locale d'électricité permet de s'assurer de la sécurité électrique des installations de production et garantir la qualité de mise en œuvre.

CONTENU

- Photovoltaïque
- Petit éolien & cogénération

LE SOCLE HABITAT NEUF

CHAUFFAGE ET RAFRAÎCHISSEMENT (3.10)

La thématique Chauffage et Rafraîchissement permet de garantir la performance énergétique, la qualité et la durabilité des équipements de chauffage et de rafraîchissement mis en œuvre.

CONTENU

- Qualité des équipements
- Performance et durabilité des équipements

PRINCIPALES EXIGENCES

- Marquage qualité des émetteurs et générateurs
- Exigences acoustiques
- Niveau de performance des générateurs
- Pilotage des installations de chauffage et refroidissement
- Accessibilité pour la maintenance et l'entretien

POINTS DE VIGILANCE

- Désolidarisation des générateurs
- Compatibilité du générateur de refroidissement avec l'installation de ventilation
- Présence d'un délesteur sur les installations (supérieur ou égal à 3 kW) à effet Joule

BÉNÉFICES

- Économies sur la facture énergétique
- Confort hygrothermique et confort acoustique
- Durabilité des installations/facilité d'entretien

Réf. PS 1567-3-RE2020 (novembre 2023) | **Synthèse du référentiel Habitat Neuf** Réf. PRO 1419-12-RE2020 **et de son Annexe** Réf. PRO 1587-2 (août 2023) | ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

LE SOCLE HABITAT NEUF

PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE (3.11)

La thématique Production d'eau chaude sanitaire permet de garantir la performance énergétique, la qualité et la durabilité des équipements de production d'eau chaude mis en œuvre lors de la construction.

CONTENU

- Qualité des générateurs
- Performance des générateurs

PRINCIPALES EXIGENCES

- Marquage qualité des générateurs
- Exigences acoustiques pour les chauffe-eau thermodynamiques
- Niveau de performance des générateurs
- Dimensionnement des ballons d'eau chaude et des générateurs à production instantanée
- Localisation du ballon en volume chauffé ou dans un local tampon
- Accessibilité pour la maintenance et l'entretien

BÉNÉFICES

- Réduction de la facture énergétique
- Qualité et durabilité des équipements
- Facilité d'entretien/maintenance

LES OPTIONS HABITAT NEUF

Les options Habitat Neuf permettent d'aller plus loin, et d'intégrer un ensemble de critères pour améliorer la performance énergétique et environnementale, la qualité et le confort des logements.

FONCTIONNEMENT

- Le respect de l'ensemble des exigences du socle est obligatoire pour l'obtention de la certification.
- Les options sont cumulables.
- Le fonctionnement de chaque option est décrit dans les pages dédiées suivantes.

BÉNÉFICES

Les options vous permettent de construire une certification 100 % sur-mesure, adaptée à votre projet.

LES OPTIONS HABITAT NEUF

23 **Thématique : Environnement**
24 • HRE | Habitat Respectueux de l'Environnement
35 • Biodiversité
38 • Économie circulaire
41 • Bâtiment Carbone Responsable

42 **Thématique : Confort dans l'Habitat**
43 • HAC | Habitat Adapté à Chacun
52 • Confort d'été
54 • Qualité acoustique
56 • Qualité de l'air intérieur

58 **Thématique : Optimisation financière**
59 • Maîtrise des charges
64 • Exonération TFPB
67 • Taxonomie
70 • Bonus de constructibilité

72 **Thématique : Labels**
73 • Label Bâtiment Biosourcé
74 • Label BBCA Neuf
75 • Label Effinergie RE2020

78 **Thématique Réglementation**
79 • Attestation RE2020 fin de travaux (AP2E)

80 **Territoire**
81 • Profil Ville de Paris

Réf. PS 1567-3-RE2020 (novembre 2023) | **Synthèse du référentiel Habitat Neuf** Réf. PRO 1419-12-RE2020 **et de son Annexe** Réf. PRO 1587-2 (août 2023) | ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

THÉMATIQUE **ENVIRONNEMENT**

- Habitat Respectueux de l'Environnement
- Biodiversité
- Économie circulaire
- Bâtiment Carbone Responsable

HRE | HABITAT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

L'option Habitat Respectueux de l'Environnement (HRE) permet de construire des logements respectueux de la biodiversité, et répondant aux nouvelles attentes de confort et de cadre de vie des futurs locataires ou acquéreurs, grâce à des thématiques comme la biodiversité, le respect de la végétation ou encore l'accès à la lumière extérieure.

FONCTIONNEMENT DE L'OPTION

À chaque prescription correspond un nombre de points (1, 2 ou 4) selon l'effort à fournir pour sa mise en œuvre. L'obtention de l'option HRE est conditionnée par :

- l'atteinte d'au moins 15 points
- le respect d'au moins une prescription pour chacune des thématiques repérées par ★
- le respect d'au moins une prescription dans l'une des thématiques repérées par ★

THÉMATIQUES DE L'OPTION

★ Intégration dans l'environnement local (4.1)
★ Maîtrise de la demande en énergie (4.2)
Autoconsommation – Autoproduction de l'électricité (4.3)
★ Réduction de l'empreinte environnementale et des émissions de CO_2 (4.4)
★ Gestion de chantier (4.5)
★ Maîtrise des consommations d'eau (4.6)
★ Santé et qualité d'usage (4.7)
★ Management et utilisation (4.8)

NIVEAUX ARGENT ET OR

Pour valoriser les projets ambitieux

DISTINCTION	MAISON INDIVIDUELLE	BÂTIMENT COLLECTIF
Niveau Argent	≥ 28 points	≥ 32 points
Niveau Or	≥ 41 points	≥ 49 points

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

1. INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT LOCAL (4.1)

★ Respect obligatoire d'au moins un critère dans la thématique

ANALYSE DE SITE	Réalisation d'une Analyse des contraintes et opportunités locales		2 PTS ☐
	Analyse des risques climatiques		2 PTS ☐
	Analyse des risques climatiques et suivi des solutions d'adaptation		4 PTS ☐
USAGE ANTÉRIEUR DU TERRAIN	Construire sur un terrain ayant comporté un bâtiment		1 PT ☐
BIODIVERSITÉ	Préserver au moins la moitié des arbres adultes de plus de 2 m		1 PT ☐
	Présence d'une toiture ou d'un mur végétalisé		1 PT ☐
	Présence d'espaces verts (jardin collectif ou privatif)		2 PTS ☐
	Qualité de la terre compatible avec une culture maraîchère		2 PTS ☐
	OU	Réalisation d'un diagnostic écologique	1 PT ☐
		Végétation responsable	2 PTS ☐
	Mise en œuvre d'un paillage naturel sur les espaces non enherbés ou au pied des plantations		1 PT ☐
	Végétalisation des parkings		1 PT ☐
	Perméabilisation des parkings		2 PTS ☐
	Mise en place de dispositifs d'accueil ou de refuge de la faune (hôtels à insectes, nichoirs, abris à hérissons, ruche...)		1 PT ☐

1. INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT LOCAL (4.1)

★ Respect obligatoire d'au moins un critère dans la thématique

ÉCOMOBILITÉ	OU	Mise en place d'un pré-équipement pour la recharge d'un véhicule électrique (VE) ou véhicule hybride rechargeable avec identification du circuit VE et boîte de raccordement laissée en attente (en maison individuelle)	1 PT	☐
		Mise en place d'une borne de recharge (en maison individuelle)	2 PTS	☐
	Éclairage du local à vélos		1 PT	☐
	Potentiel d'écomobilité : évaluation de la consommation d'énergie engendrée par les déplacements des utilisateurs du bâtiment		1 PT	☐
	OU	Mise en place d'un pré-équipement pour la recharge d'un véhicule électrique (VE) ou véhicule hybride rechargeable avec indication du circuit VE et boîte de raccordement laissée en attente – en bâtiment collectif, ce pré-équipement représente a minima 20 % des places	1 PT	☐
		Mise en place d'un pré-équipement pour la recharge d'un véhicule électrique (VE) ou véhicule hybride rechargeable avec indication du circuit VE et boîte de raccordement laissée en attente – pour la totalité des places – et mise en place d'une borne de recharge fonctionnelle	2 PTS	☐
	OU	Mise en place d'un système de sécurité pour le local à vélos (dispositif d'attache anti-vol et de stabilisation et contrôle d'accès du local)	1 PT	☐
		Mise en place d'un système de sécurité pour le local à vélos (dispositif d'attache anti-vol et de stabilisation et contrôle d'accès du local) et a minima d'une borne de recharge	2 PTS	☐
	OU	Présence à moins de 1500 m du bâtiment d'un arrêt de transports en commun (bus, métro, tramway, train)	1 PT	☐
		Présence à moins de 500 m du bâtiment d'un arrêt de transports en commun (bus, métro, tramway, train) OU présence d'un service de transport collectif à la demande destiné aux habitants de la ville	2 PTS	☐
PROXIMITÉ DES SERVICES DE BASE	Présence à moins de 1 000 m du bâtiment d'un magasin d'alimentation et a minima de 2 autres commerces ou services (pharmacie, banque, école...)		1 PT	☐
			TOTAL DE POINTS	

Réf. PS 1567-3-RE2020 (novembre 2023) | **Synthèse du référentiel Habitat Neuf** Réf. PRO 1419-12-RE2020 **et de son Annexe** Réf. PRO 1587-2 (août 2023) | ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

2. MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE (4.2)

★ Respect obligatoire d'au moins un critère dans la thématique

QUALIFICATION DU BET		Qualification 1331 ou 1332 « Études thermiques règlementaires » par l'OPQIBI	1 PT	☐
		Qualification 1333 « Étude ACV bâtiments neufs » par l'OPQIBI	1 PT	☐
LIMITATIONS DES BESOINS ÉNERGÉTIQUES	OU	Atteinte du niveau Bbio_maxRE2020 -10 %	1 PT	☐
		Atteinte du niveau Bbio_maxRE2020 -15 %	2 PTS	☐
		Perméabilité à l'air du bâtiment renforcée	1 PT	☐
	OU	Consommations énergétiques non renouvelables : ≤ $Cepnr_{max}$ RE2020 -10 %	1 PT	☐
		Consommations énergétiques non renouvelables : ≤ $Cepnr_{max}$ RE2020 -15 %	2 PTS	☐
		Consommations énergétiques : ≤ Cep_maxRE2020 -10 %	1 PT	☐
		Effinergie RE2020 – BEPOS – calcul du bilan en énergie primaire non renouvelable	2 PTS	☐
MESURE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES LOGEMENTS	OU	Mesure des consommations énergétiques dans le logement	1 PT	☐
		Mesure des consommations énergétiques dans le logement et affichage pédagogique	2 PTS	☐
MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES DES LOGEMENTS		Coupures des matériels électriques en veille dans les logements	1 PT	☐
		Détection de présence et d'ouverture en cas de chauffage électrique à effet Joule	1 PT	☐
ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR		Détecteur de mouvement ou de présence réglable en seuil de luminosité et en temporisation d'allumage pour les cheminements extérieurs	1 PT	☐
		Détecteur de mouvement ou de présence réglable en seuil de luminosité et en temporisation d'allumage pour les parkings extérieurs	1 PT	☐
ÉCLAIRAGE DES PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES		Détecteur de mouvement ou de présence réglable en seuil de luminosité et en temporisation d'allumage	1 PT	☐
		Détecteur de mouvement ou de présence réglable en seuil de luminosité et en temporisation d'allumage avec asservissement à la lumière naturelle ET efficacité lumineuse des lampes supérieure ou égale à 20 lm/W	2 PTS	☐
		Réalisation d'une étude d'éclairage des parties communes intérieures	1 PT	☐
		Présence dans les circulations horizontales et verticales des parties communes d'un éclairage naturel à chaque niveau	2 PTS	☐
			TOTAL DE POINTS	

3. AUTOCONSOMMATION – AUTOPRODUCTION DE L'ÉLECTRICITÉ (4.3)

POTENTIEL D'AUTOCONSOMMATION	**OU**	Étude du potentiel d'autoconsommation	**2 PTS** ☐
		Étude de sensibilité sur le potentiel d'autoconsommation	**4 PTS** ☐
MISE EN ŒUVRE DE L'AUTOCONSOMMATION		Mesure et affichage de la puissance instantanée et de la production mensuelle réelle	**1 PT** ☐
	OU	Production locale d'électricité sans stockage	**2 PTS** ☐
		Production locale d'électricité avec stockage	**4 PTS** ☐
			TOTAL DE POINTS

4. RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET DES ÉMISSIONS DE CO_2 (4.4)

★ Respect obligatoire d'au moins un critère dans la thématique

RECOURS AUX ENR ET RÉCUPÉRATION DE CHALEUR	**OU**	Utilisation des énergies renouvelables OU récupération statique de chaleur sur les eaux grises	**2 PTS** ☐
		Récupération active de chaleur sur eaux grises OU utilisation des énergies renouvelables et récupération statique de chaleur OU consommation issue des EnR supérieure à 15 % de la consommation du chauffage et de l'eau chaude	**4 PTS** ☐
		Récupération statique de chaleur sur eaux grises en maison individuelle	**2 PTS** ☐
INFORMATION ENVIRONNEMENTALE DES MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS	**OU**	Utilisation d'équipements et matériaux disposant de FDES ou PEP – indicateur Icded inférieur à seuil 1	**1 PT** ☐
		Utilisation d'équipements et matériaux disposant de FDES ou PEP – indicateur Icded inférieur à seuil 2	**2 PTS** ☐
MATÉRIAUX BIOSOURCÉS	**OU**	Information sur la provenance des matériaux biosourcés	**1 PT** ☐
		Information sur la provenance des matériaux biosourcés – 500 km	**2 PTS** ☐
		Information sur la provenance des matériaux biosourcés – 200 km	**4 PTS** ☐
		Certification bois	**1 PT** ☐
	OU	Obtention du Label Bâtiment Biosourcé * seuil 1	**2 PTS** ☐
		Obtention du Label Bâtiment Biosourcé * seuil 2	**4 PTS** ☐
			TOTAL DE POINTS

*Voir détail du Label Bâtiment Biosourcé en page 73

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

5. GESTION DE CHANTIER (4.5)

★ Respect d'au moins une prescription dans l'une des deux thématiques suivantes : Gestion de chantier (4.5) et Maîtrise des consommations d'eau (4.6)

GESTION DE CHANTIER	OU	Mise en œuvre d'une charte chantier à faibles nuisances	2 PTS ☐
		Chantier à hautes performances environnementales	4 PTS ☐
	OU	Réalisation d'un schéma d'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets de chantier (SOGED)	2 PTS ☐
		Mise en application d'un schéma d'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets de chantier (SOGED)	4 PTS ☐
	OU	Valorisation des déchets à 40 %	2 PTS ☐
		Valorisation des déchets à 70 %	4 PTS ☐
	OU	Réalisation d'un diagnostic produits matériaux déchets	2 PTS ☐
		Réalisation d'un diagnostic produits matériaux déchets et accompagnement par un bureau d'études	4 PTS ☐
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	OU	Réutilisation ex-situ (sans seuil)	2 PTS ☐
		Réutilisation ex-situ – 5 % de CO_2 projet ($IC_{construction}$) évité	4 PTS ☐
	OU	Réutilisation in-situ (sans seuil)	2 PTS ☐
		Réutilisation in-situ – 5 % de CO_2 ($IC_{construction}$) évité	4 PTS ☐
	Utilisation de matériaux recyclés		2 PTS ☐
	Circularité du bâtiment		2 PTS ☐
		TOTAL DE POINTS	

6. MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'EAU (4.6)

★ Respect d'au moins une prescription dans l'une des deux thématiques Gestion de chantier (4.5) et Maîtrise des consommations d'eau (4.6)

ÉQUIPEMENTS HYDRO ÉCONOMES	OU	Mitigeurs NF « Robinetterie Sanitaire » de classe C2 U3 ou Ch2 U3 pour éviers et lavabos, douches et baignoires ET WC NF « Appareils Sanitaires » avec mécanisme double commande utilisant 6 L d'eau maximum	1 PT	☐
		Mitigeurs NF « Robinetterie Sanitaire » de classe C3 U3 ou Ch3 U3, thermostatiques pour douches et baignoires, mécaniques pour éviers et lavabos, ET WC NF « Appareils Sanitaires » avec mécanisme double commande utilisant 6 L d'eau maximum	2 PTS	☐
		Logement collectif : mitigeurs NF « Robinetterie Sanitaire » de classe E0 C2 U3 ou E00 Ch2 U3 pour éviers et lavabos, et de classe E0 C2 U3 ou E02 Ch2 U3 justifiant d'un débit < 8 l/min pour douches et baignoires ET WC NF « Appareils Sanitaires » avec mécanisme double commande utilisant 6 L d'eau maximum et de volume moyen par chasse ≤ 3,5 L	2 PTS	☐
		Logement collectif : mitigeurs NF « Robinetterie Sanitaire » de classe E0 C3 U3 ou E00 Ch3 U3 pour éviers et lavabos, et de classe E0 C3 U3 ou E02 Ch3 U3 justifiant d'un débit < 8 l/min pour douches et baignoires ET WC NF « Appareils Sanitaires » avec mécanisme double commande utilisant 6 L d'eau maximum et de volume moyen par chasse ≤ 3,5 L	4 PTS	☐
SUIVI DES CONSOMMATIONS D'EAU	OU	Suivi des consommations d'eau par télé-relève ou report avec affichage pédagogique	1 PT	☐
		Suivi des consommations d'eau par télé-relève et facturation mensuelle des consommations	2 PTS	☐
MAÎTRISE DU RÉSEAU		Mise en œuvre d'une vanne d'arrêt accessible permettant d'isoler le logement	1 PT	☐
RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES	OU	Installation d'une cuve pour récupération des eaux pluviales et réutilisation de l'eau pour les usages extérieurs	1 PT	☐
		Récupération des eaux pluviales pour les usages extérieurs & intérieurs	2 PTS	☐
			TOTAL DE POINTS	

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

7. SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE (4.7)

★ Respect obligatoire d'au moins un critère dans la thématique

QUALITÉ D'USAGE	OU	Présence de protections mobiles extérieures	1 PT ☐
		Présence de protections mobiles extérieures avec commande centralisée	2 PTS ☐
		Plus de 2 logements sur 3 sont traversants	2 PTS ☐
		Plus de 90 % des logements donnent accès à une terrasse, un balcon ou un jardin privatif	2 PTS ☐
CADRE DE VIE ET CONFORT VISUEL	OU	Accès à la lumière naturelle amélioré	1 PT ☐
		Réalisation d'une étude d'éclairage naturel justifiant un meilleur éclairage	2 PTS ☐
		Une salle de bains avec fenêtres ou puits de lumière sur l'ensemble des logements	1 PT ☐
QUALITÉ DU RENOUVELLEMENT D'AIR	OU	Mise en œuvre de solutions pour l'étanchéité à l'air des réseaux de ventilation	1 PT ☐
		Mise en œuvre d'un réseau de ventilation rigide ou semi-rigide	2 PTS ☐
		Étude de dimensionnement de l'installation de ventilation	1 PT ☐
		Contrôles et mesures des systèmes de ventilation réalisés par tierce partie	1 PT ☐
		Étanchéité à l'air des réseaux de ventilation de classe A	2 PTS ☐
QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR	OU	Faible émission de composés organiques volatils (COV) – Niveau 1	1 PT ☐
		Faible émission de composés organiques volatils (COV) – Niveau 2	2 PTS ☐
		Faible émission de composés organiques volatils (COV) – Niveau 3	4 PTS ☐
		Qualité de l'air et performance environnementale des matériaux	2 PTS ☐
		Sur-ventilation avant livraison	1 PT ☐

7. SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE (4.7)

★ Respect obligatoire d'au moins un critère dans la thématique

QUALITÉ ACOUSTIQUE		Fourniture d'un guide de sensibilisation aux nuisances sonores à l'ensemble des occupants	**1 PT** ☐
		Coefficient d'absorption dans les circulations communes supérieur à la moitié de la surface au sol	**2 PTS** ☐
	OU	Atteinte d'un seuil maximal de 55 dB dans les logements (bruit de chocs)	**1 PT** ☐
		Atteinte d'un seuil maximal de 50 dB dans les logements (bruit de chocs)	**2 PTS** ☐
QUALITÉ DE L'INSTALLATION MULTIMÉDIA	**OU**	Autocontrôle par l'installateur de la mise en œuvre de l'installation de communication	**1 PT** ☐
		Autocontrôle par l'installateur de la mise en œuvre de l'installation de communication ET câblage de grade 3TV	**2 PTS** ☐
CONFORT D'ÉTÉ	**OU**	Indicateur global degrés heures (DH) – seuil Effinergie RE2020	**1 PT** ☐
		Indicateur global de degrés heures (DH) – Niveau DH ≤ 500	**2 PTS** ☐
		Indicateur global de degrés heures (DH) – Niveau DH ≤ 400	**4 PTS** ☐
		Présence de protections solaires fixes	**2 PTS** ☐
		Présence de protections solaires orientables	**4 PTS** ☐
		Présence de protections mobiles extérieures pilotables	**2 PTS** ☐
		Présence de rafraîchissement passif	**4 PTS** ☐
		Présence de rafraîchissement par geocooling passif	**4 PTS** ☐
		Présence de solutions de refroidissement ou rafraîchissement actif	**2 PTS** ☐
		Mise en place d'au moins un brasseur d'air dans le logement	**1 PT** ☐
		TOTAL DE POINTS	

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

8. MANAGEMENT & UTILISATION (4.8)

★ Respect obligatoire d'au moins un critère dans la thématique

ESTIMATION DES CONSOMMATIONS		Estimation des consommations des usages mobiliers	**1 PT**	☐
		Évaluation des consommations des usages immobiliers	**1 PT**	☐
		Estimation des consommations d'eau	**1 PT**	☐
TRI SÉLECTIF		Dans le local poubelles : mise en œuvre d'une arrivée d'eau et d'un système d'évacuation des eaux ET sols et murs imperméables et imputrescibles	**1 PT**	☐
		Présence d'un local dédié aux encombrants	**4 PTS**	☐
	OU	Mise en place d'un tri sélectif dans l'habitation – Niveau 1	**1 PT**	☐
		Mise en place d'un tri sélectif dans l'habitation – Niveau 2	**2 PTS**	☐
		Mise en place d'un tri sélectif – Niveau 2 ET présence d'un compostage ou lombricompostage	**4 PTS**	☐
	OU	Distance entre local à déchets/point de collecte et l'entrée du bâtiment ≤ 50 m	**1 PT**	☐
		Distance entre local à déchets/point de collecte et l'entrée du bâtiment ≤ 25 m	**2 PTS**	☐
		Local à déchets/ordures ménagères équipé d'un contrôle d'accès	**1 PT**	☐
		Dimensionnement du local à déchets/ordures ménagères	**4 PTS**	☐
		Services complémentaires déchets (collecte des autres déchets)	**4 PTS**	☐
		Mise en place de services complémentaires – espaces troc ou récupération	**4 PTS**	☐
	OU	Entretien local poubelles (arrivée et évacuation d'eau, revêtements sol et murs imperméables)	**1 PT**	☐
		Entretien local poubelles (arrivée et évacuation d'eau, revêtements sol et murs imperméables) et mise en œuvre d'un dispositif de tri des déchets organiques	**2 PTS**	☐
		Panneau et affichage des consignes de tri sélectif aux usagers	**1 PT**	☐

8. MANAGEMENT & UTILISATION (4.8)

★ Respect obligatoire d'au moins un critère dans la thématique

SENSIBILISATION DES UTILISATEURS	**OU**	Mise à disposition des occupants d'un guide relatif à l'utilisation du bâtiment et de ses équipements	**1 PT** ☐
		Mise à disposition des occupants d'un guide relatif à l'utilisation du bâtiment et de ses équipements ET mise en place d'outils d'information/sensibilisation des habitants	**2 PTS** ☐
COMMISSIONNEMENT		Fourniture par le demandeur d'une note définissant les moyens et/ou procédures permettant la mise en place d'une démarche de commissionnement	**4 PTS** ☐
SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'OPÉRATION	**OU**	Mise en place d'un système de management environnemental de l'opération	**2 PTS** ☐
		Mise en place d'un système de management environnemental de l'opération ET réalisation d'un suivi de performances du bâtiment sur 2 ans ET mise en œuvre d'une enquête de satisfaction dans les 2 ans suivant la réception ET intégration de la qualité de l'air intérieur dans les réunions en phase chantier	**4 PTS** ☐
			TOTAL DE POINTS

TOTAL DE POINTS SUR LES 8 THÉMATIQUES HRE* : **MINIMUM OBLIGATOIRE* : 15 PTS**

*Pour valider l'option HRE, il faut obtenir au moins 15 points. Voir fonctionnement de l'option et des niveaux OR et ARGENT page 24

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

BIODIVERSITÉ

L'option Biodiversité permet de valoriser des efforts sur le bâtiment et la parcelle qui vont favoriser la biodiversité ou limiter les impacts sur cette dernière.

FONCTIONNEMENT DE L'OPTION

L'obtention de l'option est conditionnée par :

- le respect d'au moins 1 point parmi les prescriptions indiquées ;
- l'atteinte d'au moins 5 points.

THÉMATIQUES DE L'OPTION

- Intégration dans l'environnement local (4.1)
- Réduction de l'empreinte environnementale et des émissions de CO_2 (4.4)
- Management et utilisation (4.8)
- Cadre de vie et accessibilité aux services (4.12)

BIODIVERSITÉ

1. INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT LOCAL (4.1)

★ Respect obligatoire d'au moins un critère dans la thématique
★ Respect d'au moins 1 point parmi les prescriptions indiquées

ANALYSE DE SITE	Réalisation d'une Analyse des contraintes et opportunités locales		2 PTS ☐	★
USAGE ANTÉREUR DU TERRAIN DE CONSTRUCTION	Construire sur un terrain ayant comporté un bâtiment		1 PT ☐	
BIODIVERSITÉ	Préserver au moins la moitié des arbres adultes de plus de 2 m		1 PT ☐	★
	Présence d'une toiture ou d'un mur végétalisé		1 PT ☐	★
	Présence d'espaces verts (jardin collectif ou privatif)		2 PTS ☐	★
	Qualité de la terre		2 PTS ☐	★
	OU	Réalisation d'un diagnostic écologique	2 PTS ☐	★
		Réalisation d'une végétation responsable	2 PTS ☐	
	Végétalisation des parkings		1 PT ☐	
	Réalisation d'un paillage naturel		1 PT ☐	
	Mise en place de dispositifs d'accueil ou de refuge de la faune (hôtels à insectes, nichoirs, abris à hérissons, ruche...)		1 PT ☐	

2. MANAGEMENT & UTILISATION (4.8)

TRI SÉLECTIF	Présence d'un compostage ou lombricompostage	4 PTS ☐
		TOTAL DE POINTS

Réf. PS 1567-3-RE2020 (novembre 2023) | **Synthèse du référentiel Habitat Neuf** Réf. PRO 1419-12-RE2020 **et de son Annexe** Réf. PRO 1587-2 (août 2023) | ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

BIODIVERSITÉ

3. RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET DES ÉMISSIONS DE CO_2 (4.4)

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS		Information sur la provenance des matériaux biosourcés	1 PT	☐
	OU	Information sur la provenance des matériaux biosourcés – 500 km	2 PTS	☐
		Information sur la provenance des matériaux biosourcés – 200 km	4 PTS	☐
	Certification bois		1 PT	☐
	OU	Obtention du Label Bâtiment Biosourcé* seuil 1	2 PTS	☐
		Obtention du Label Bâtiment Biosourcé* seuil 2	4 PTS	☐
			TOTAL DE POINTS	

4. CADRE DE VIE & ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES (4.12)

★ Respect d'au moins 1 point parmi les prescriptions indiquées

DÉVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL	Présence de jardins partagés	1 PT	☐ ★
		TOTAL DE POINTS	

*Voir détail du Label Bâtiment Biosourcé en page 73

THÉMATIQUE **ENVIRONNEMENT**

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'option Économie Circulaire permet de valoriser les efforts sur la réduction des besoins sur la construction ou l'exploitation du bâtiment.

FONCTIONNEMENT DE L'OPTION

L'obtention de l'option est conditionnée par :

- le respect des 2 prérequis ;
- le respect d'au moins 2 points parmi les prescriptions indiquées ;
- l'atteinte d'au moins 10 points (prérequis inclus).

THÉMATIQUES DE L'OPTION

Intégration dans l'environnement local (4.1)

Réduction de l'empreinte environnementale et des émissions de CO_2 (4.4)

Gestion de chantier (4.5)

Management et utilisation (4.8)

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

1. INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT LOCAL (4.1)

USAGE ANTÉREUR DU TERRAIN DE CONSTRUCTION		Construire sur un terrain ayant comporté un bâtiment	1 PT ☐
		TOTAL DE POINTS	

2. RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET DES ÉMISSIONS DE CO_2 (4.4)

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS		Information sur la provenance des matériaux biosourcés	1 PT ☐
	OU	Information sur la provenance des matériaux biosourcés – 500 km	2 PTS ☐
		Information sur la provenance des matériaux biosourcés – 200 km	4 PTS ☐
		TOTAL DE POINTS	

3. MANAGEMENT & UTILISATION (4.8)

TRI SÉLECTIF		Mise en place d'un tri sélectif dans l'habitation – Niveau 1	1 PT ☐
	OU	Mise en place d'un tri sélectif dans l'habitation – Niveau 2	2 PTS ☐
		Mise en place d'un tri sélectif ET présence d'un compostage ou lombricompostage	4 PTS ☐
		Mise en place de services complémentaires – espaces troc ou récupération	4 PTS ☐
		Mise en place d'un équipement pour l'entretien et le nettoyage du local poubelles et d'un dispositif de tri des déchets organiques	2 PTS ☐
		Panneau et affichage des consignes de tri sélectif aux usagers	1 PT ☐
SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'OPÉRATION		Mise en place d'un système de management de l'opération	2 PTS ☐
	OU	Mise en place d'un système de management de l'opération et suivi des performances	4 PTS ☐
		TOTAL DE POINTS	

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

4. GESTION DE CHANTIER (4.5)

★ Respect obligatoire d'au moins un critère dans la thématique

★ Respect d'au moins 2 points parmi les prescriptions indiquées

GESTION DE CHANTIER	OU	Mise en œuvre d'une charte chantier à faibles nuisances	2 PTS	☐	★
		Chantier à hautes performances environnementales	4 PTS	☐	★
	OU	Réalisation d'un schéma d'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets de chantier (SOGED)	2 PTS	☐	★
		Mise en application d'un schéma d'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets de chantier (SOGED)	4 PTS	☐	
	OU	Valorisation des déchets à 40 %	2 PTS	☐	★
		Valorisation des déchets à 70 %	4 PTS	☐	★
	OU	Réalisation d'un diagnostic produits matériaux déchets (si démolition d'une opération supérieure ou égale à 1000 m²)	2 PTS	☐	★
		Réalisation d'un diagnostic produits matériaux déchets et accompagnement par un bureau d'études (si démolition d'une opération supérieure ou égale à 1000 m²)	4 PTS	☐	★
	Circularité du bâtiment		2 PTS	☐	
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	OU	Réutilisation ex-situ (sans seuil)	2 PTS	☐	★
		Réutilisation ex-situ (5 % de CO_2 évité)	4 PTS	☐	★
	OU	Réutilisation in-situ (sans seuil)	2 PTS	☐	★
		Réutilisation in-situ (5 % de CO_2 évité)	4 PTS	☐	
	Utilisation de matériaux recyclés		2 PTS	☐	★

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

THÉMATIQUE **ENVIRONNEMENT**

BÂTIMENT **CARBONE RESPONSABLE**

L'option Bâtiment Carbone Responsable permet de valoriser vos efforts de réduction du CO_2 en phase exploitation du bâtiment ($Ic_{énergie}$), et ainsi anticiper les prochains jalons réglementaires conformément à la trajectoire définie par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

FONCTIONNEMENT DE L'OPTION

L'obtention de l'option Bâtiment Carbone Responsable est basée sur l'indicateur $Ic_{énergie}$*, et selon 3 seuils de valorisation (bronze, argent et or).

PRINCIPALES EXIGENCES

- Respect des prescriptions obligatoires par poste clé du bâtiment du référentiel Habitat Neuf.
- Le respect d'un des niveaux de performance environnementale en phase exploitation (indicateur $Ic_{énergie}$) tel que défini ci-dessous :
- Le respect de la prescription suivante : Qualification du bureau d'études – études environnementales

TYPE D'USAGE PRINCIPAL	ÉMISSIONS DE CO_2 EN EXPLOITATION SELON L'INDICATEUR $IC_{ÉNERGIE}$ EN $KGCO_2EQ/M^2/AN$		
	Niveau Bronze	Niveau Argent	Niveau Or
Maison individuelle	-	-	2
Bâtiment collectif	6,5	4	2

*Impact sur le changement climatique des consommations d'énergie durant le cycle de vie du bâtiment.

THÉMATIQUE **CONFORT DANS L'HABITAT**

- Habitat Adapté à Chacun
- Confort d'été
- Qualité acoustique
- Qualité de l'air intérieur

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

HAC | HABITAT ADAPTÉ À CHACUN

L'option Habitat Adapté à Chacun (HAC) permet de construire des logements connectés et adaptables grâce à des solutions répondant aux nouveaux enjeux sociétaux comme le télétravail, le maintien à domicile des séniors, l'accessibilité...

FONCTIONNEMENT DE L'OPTION

À chaque prescription correspond un nombre de points (1, 2 ou 4) selon l'effort à fournir pour sa mise en œuvre.

L'obtention de l'option HAC est conditionnée par :

- l'atteinte d'au moins 12 points ;
- le respect d'au moins une exigence pour les thématiques repérées par une étoile. ★

THÉMATIQUES DE L'OPTION

★ Sécurité des personnes et des biens (4.9)
★ Ergonomie et évolutivité du logement (4.10)
Connectivité et pilotage du logement (4.11)
★ Cadre de vie et accessibilité aux services (4.12)
Intégration dans l'environnement local (4.1)
Maîtrise de la demande en énergie (4.2)
Santé et qualité d'usage (4.7)

NIVEAUX ARGENT ET OR

Pour valoriser les projets ambitieux

DISTINCTION	MAISON INDIVIDUELLE	BÂTIMENT COLLECTIF	
Niveau Argent	≥ 24 points	≥ 24 points	☐
Niveau Or	≥ 36 points	≥ 36 points	☐

1. SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS (4.9)
PARTIES EXTÉRIEURES ET PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES

★ Respect obligatoire d'au moins un critère dans la thématique

REVÊTEMENT DES CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS	Mise en œuvre de revêtements non glissants	**1 PT**	☐
SIGNALÉTIQUE AUX ABORDS DE L'IMMEUBLE	Mise en place d'une signalétique à l'entrée du terrain de l'opération indiquant l'entrée du (ou des) bâtiment(s), le parking, la loge, les caves et le local à vélos, en grands caractères	**1 PT**	☐
ÉCLAIRAGE DES CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS	Détecteur de mouvement ou de présence menant à l'entrée des bâtiments, réglable en seuil de luminosité et en temporisation d'allumage	**1 PT**	☐
	OU Détecteur de mouvement ou de présence menant à l'entrée des bâtiments, réglable en seuil de luminosité et en temporisation d'allumage et orientation du faisceau vers le sol	**2 PTS**	☐
ÉCLAIRAGE DES PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES	Détecteur de mouvement ou de présence réglable en seuil de luminosité et en temporisation d'allumage OU Commande d'éclairage réalisée par minuterie avec boutons de commande rétroéclairés	**1 PT**	☐
REVÊTEMENT DE SOLS	Pose d'un revêtement de sol dans le hall d'entrée avec une résistance au glissement équivalente à R9	**1 PT**	☐
	Pose d'un revêtement antidérapant sur les marches d'escaliers desservant les logements	**1 PT**	☐
	Mise en œuvre de tapis d'entrée de la même largeur que la porte d'accès, de longueur 1,5 m a minima ET constitué de deux tapis, un pour les salissures importantes et un second pour absorber l'humidité	**2 PTS**	☐
		TOTAL DE POINTS	

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

1. SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS (4.9)
PARTIES PRIVATIVES INTÉRIEURES

★ Respect obligatoire d'au moins un critère dans la thématique

CONTRÔLE D'ACCÈS	**OU**	En maison individuelle, mise en œuvre d'un portier vidéo à l'entrée du logement avec écran couleur	**1 PT**	☐
		Mise en œuvre d'un portier vidéo à l'entrée du logement avec transmission d'appel OU Mise en œuvre d'un système domotique avec tablette assurant notamment les fonctions de portier vidéo	**2 PTS**	☐
		Contrôle d'accès avec un second terminal placé dans une autre pièce du logement	**1 PT**	☐
		Présence d'un œil de porte sur la porte d'entrée du logement	**1 PT**	☐
		Mise en place d'un entrebâilleur sur la porte d'entrée	**1 PT**	☐
PROTECTIONS MOBILES EXTÉRIEURES *	**OU**	Mise en œuvre pour l'ensemble des pièces de jour et de nuit de fermetures ou de protections solaires extérieures	**1 PT**	☐
		Mise en œuvre pour l'ensemble des pièces de jour et de nuit de fermetures ou de protections solaires extérieures ET commande centralisée en cas de volets motorisés	**2 PTS**	☐
ÉCLAIRAGE		Éclairage complet ou partiel des lieux de passage par détection de présence ou de mouvement, avec réglage en seuil de luminosité et en temporisation d'allumage ou par balisage	**1 PT**	☐
		Système va-et-vient pour commander l'éclairage des chambres et du salon avec plusieurs points de commande	**1 PT**	☐
		Commande centralisée de l'éclairage permettant l'allumage ou l'extinction de tout ou partie du logement	**1 PT**	☐
		Mise en place de commandes rétroéclairées pour les commandes manuelles d'éclairage	**1 PT**	☐
SÉCURITÉ INCENDIE	**OU**	Mise en place de détecteurs de fumée communiquant entre eux	**1 PT**	☐
		Mise en place de détecteurs de fumée communiquant entre eux ET reliés à un transmetteur d'alarme permettant de prévenir à distance l'occupant ou une tierce personne	**2 PTS**	☐
			TOTAL DE POINTS	

* La prescription associée est en 4.7 (Santé et qualité d'usage)

2. ERGONOMIE & ÉVOLUTIVITÉ DES LOGEMENTS (4.10)
ÉVOLUTIVITÉ

★ Respect obligatoire d'au moins un critère dans la thématique

ÉVOLUTIVITÉ DU LOGEMENT	En maison individuelle : utilisation ultérieure du garage attenant au logement en pièce de vie supplémentaire	**1 PT**	☐
	En maison individuelle : création d'une pièce supplémentaire pour utilisation ultérieure en rez-de-chaussée avec réalisation des fondations pour permettre un agrandissement sans travaux d'infrastructure	**2 PTS**	☐
	Aménagement adaptable pour faciliter l'ouverture ultérieure de la cuisine fermée	**2 PTS**	☐
ADAPTABILITÉ DU LOGEMENT	Possibilité de transformer la baignoire en douche à l'italienne ultérieurement OU présence d'une douche à l'italienne en complément de la baignoire	**1 PT**	☐
	Résistance des parois des salles de bains et toilettes adaptée à la mise en œuvre ultérieure d'une barre d'appui	**1 PT**	☐
	Résistance des parois du couloir et des escaliers adaptée à la mise en œuvre ultérieure d'une main courante	**1 PT**	☐
	Pré-câblage de la porte d'entrée du logement permettant une automatisation ultérieure de son déverrouillage et une motorisation ultérieure de son ouverture	**1 PT**	☐
		TOTAL DE POINTS	

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

2. ERGONOMIE & ÉVOLUTIVITÉ DES LOGEMENTS (4.10)
ERGONOMIE

★ Respect obligatoire d'au moins un critère dans la thématique

FACILITÉ D'USAGE		Présence d'au moins une douche, avec fond antidérapant	**1 PT**	☐
		Mitigeurs, pour les douches et les baignoires, de type thermostatique à commandes séparées (débit et température) avec une isolation thermique anti-brûlure et marquage NF « Robinetterie Sanitaire » de classe C3U3	**1 PT**	☐
		Robinetterie des vasques des salles d'eau et des cuisines à ailettes ou col-de-cygne avec marquage NF « Robinetterie Sanitaire » de classe C3U3	**1 PT**	☐
		Installation d'une porte de garage motorisée avec commande fixe et commande mobile, et signal sonore ou visuel	**1 PT**	☐
ERGONOMIE	**OU**	Mise en place d'une porte d'entrée coulissante a minima pour une chambre et une salle de bains	**1 PT**	☐
		Mise en place d'une porte d'entrée coulissante pour chaque chambre et chaque salle de bains du logement	**2 PTS**	☐
		Pour les toilettes indépendantes, ouverture de la porte des toilettes vers l'extérieur ou porte coulissante	**1 PT**	☐
		Hauteur des plafonds dans la pièce de vie supérieure ou égale à 2,5 m	**1 PT**	☐
	OU	Présence dans le séjour d'au moins un mur libre et plein, d'une longueur minimale de 2 m	**1 PT**	☐
		Présence dans le séjour d'au moins un mur libre et plein, d'une longueur minimale de 2,5 m ou 3 m si un angle inclus	**2 PTS**	☐
DURABILITÉ DES POINTS D'EAU		Mise en œuvre d'un revêtement étanche sur les murs à proximité immédiate d'un point d'eau	**1 PT**	☐
DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE		Présence de socles de prises : à proximité de l'espace multimédia, de l'espace informatique, dans chaque pièce contenant une douche ou une baignoire, et sur le mur extérieur donnant sur un balcon, une terrasse ou un jardin privatif	**1 PT**	☐
		Ceinturage des pièces (chambre, bureau et salon) par des plinthes électriques permettant d'y faire cheminer les câbles de puissance et des réseaux de communication	**1 PT**	☐
		En maison : Installation d'un socle de prise de courant pour l'alimentation ultérieure d'un monte-escalier	**1 PT**	☐
			TOTAL DE POINTS	

3. CONNECTIVITÉ ET PILOTAGE DU LOGEMENT (4.11)

INSTALLATION EN FIBRE OPTIQUE DANS LES PARTIES COMMUNES		En collectif : généralisation du coffret de mutualisation (rangement structuré et protection des liens) ET Autocontrôle par l'installateur de la mise en œuvre de l'installation en fibre optique	**2 PTS** ☐
QUALITÉ DE L'INSTALLATION MULTIMÉDIA *	**OU**	Autocontrôle par l'installateur de la mise en œuvre de l'installation de communication	**1 PT** ☐
		Autocontrôle par l'installateur de la mise en œuvre de l'installation de communication ET câblage de grade 3TV	**2 PTS** ☐
DISPONIBILITÉ DE L'INSTALLATION MULTIMÉDIA		Mise en œuvre a minima d'une prise RJ45 par chambre, et de 3 prises dans le salon/salle à manger positionnées sur 2 murs distincts	**1 PT** ☐
GESTION DU CHAUFFAGE		Mise en œuvre d'un thermostat communicant permettant a minima le pilotage de son chauffage à distance, et la création de scénario de chauffe	**1 PT** ☐
			TOTAL DE POINTS

* La prescription associée est en 4.7 (Santé et qualité d'usage)

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

4. CADRE DE VIE & ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES (4.12)
CADRE DE VIE

★ Respect obligatoire d'au moins un critère dans la thématique

CADRE DE VIE	Mise en œuvre a minima d'une allège vitrée et/ou d'une porte-fenêtre donnant sur l'extérieur dans une chambre et dans le salon	**1 PT**	☐
FACILITÉ D'ACCÈS	En maison individuelle : construction de plain-pied	**1 PT**	☐
	En maison individuelle : mise en œuvre d'un ascenseur	**2 PTS**	☐
	En collectif : porte du local à ordures pouvant s'ouvrir sous l'effet d'une faible pression	**1 PT**	☐
	En collectif : présence d'un dispositif d'automatisation ouvrant les portes de hall du bâtiment	**2 PTS**	☐
	En collectif : présence d'un ascenseur dans les bâtiments R+1 à R+3 desservant aussi le sous-sol, le cas échéant	**4 PTS**	☐
	Local ou logement pour assurer la présence d'un gardien	**4 PTS**	☐
CONCIERGERIE VIA AFFICHEUR OU PORTAIL APPLICATION	Mise en œuvre d'un équipement permettant d'informer les usagers sur les actualités du bâtiment, les services à proximité, les horaires des transports, etc.	**4 PTS**	☐
		TOTAL DE POINTS	

4. CADRE DE VIE & ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES (4.12)
ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

★ Respect obligatoire d'au moins un critère dans la thématique

DÉVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL		Présence de jardins partagés d'une surface de 200 m² minimum	**1 PT**	☐
		Résidence intergénérationnelle permettant d'accueillir à la fois des personnes âgées, des étudiants ou des familles	**2 PTS**	☐
	OU	Présence d'un local collectif à moins de 250 m, proposant une offre de services et/ou d'activités (informatique, garde d'enfants, aide aux devoirs...) pour les résidents	**2 PTS**	☐
		Présence d'un local collectif à moins de 250 m, proposant une offre de services et/ou d'activités (informatique, garde d'enfants, aide aux devoirs...) pour les résidents, équipé d'une salle de bains et d'une cuisine	**4 PTS**	☐
			TOTAL DE POINTS	

5. INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT LOCAL (4.1)

PROXIMITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN		Présence à moins de 1 500 m du bâtiment d'un arrêt de transports en commun (bus, métro, tramway, train)	**1 PT** ☐
	OU	Présence à moins de 500 m du bâtiment d'un arrêt de transports en commun (bus, métro, tramway, train) OU présence d'un service de transport collectif à la demande destiné aux habitants de la ville	**2 PTS** ☐
PROXIMITÉ DES SERVICES DE BASE		Présence à moins de 1000 m du bâtiment d'un magasin d'alimentation (par exemple : épicerie, centre commercial...) et a minima 2 autres commerces ou services (pharmacie, boulangerie, banque, école, crèche, etc.)	**1 PT** ☐
ÉCOMOBILITÉ		Mise en place d'un système de sécurité pour le local à vélo (dispositif d'attache anti-vol et de stabilisation et contrôle d'accès du local)	**1 PT** ☐
	OU	Mise en place d'un système de sécurité pour le local à vélo (dispositif d'attache anti-vol et de stabilisation et contrôle d'accès du local) et a minima d'une borne de recharge	**2 PTS** ☐
		TOTAL DE POINTS	

6. MAITRÎSE DE LA DEMANDE EN ENERGIE (4.2)

ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR	Éclairage des cheminements extérieurs	**1 PT** ☐
	TOTAL DE POINTS	

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

HAC | HABITAT ADAPTÉ À CHACUN

7. SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE (4.7)

QUALITÉ D'USAGE	Protections mobiles extérieures – pièces de jour et de nuit	1 PT	☐
	Protections mobiles extérieures – pièces de jour et de nuit + centralisation	2 PTS	☐
QUALITÉ DE L'INSTALLATION MULTIMEDIA	Autocontrôle de l'installation	1 PT	☐
	Autocontrôle et câble haut débit (grade 3 TV)	2 PTS	☐
		TOTAL DE POINTS	

TOTAL DE POINTS SUR LES 4 THÉMATIQUES HAC* : **MINIMUM OBLIGATOIRE* : 12 PTS**

*Pour valider l'option HAC, il faut obtenir au moins 12 points. Voir fonctionnement de l'option et des niveaux OR et ARGENT page 43

THÉMATIQUE **CONFORT DANS L'HABITAT**

CONFORT D'ÉTÉ

L'option Confort d'été permet de construire des logements plus adaptés aux périodes de fortes chaleurs et ainsi offrir plus de confort en période estivale.

FONCTIONNEMENT DE L'OPTION

L'obtention de l'option est conditionnée par :

- le respect de 2 prérequis ;
- l'atteinte d'au moins 7 points (prérequis inclus) sur une sélection de prescriptions (catégorie Santé et qualité d'usage).

THÉMATIQUES DE L'OPTION

Intégration dans l'environnement local (4.1)

Santé et qualité d'usage (4.7)

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

CONFORT D'ÉTÉ

1. INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT LOCAL (4.1)

BIODIVERSITÉ	Préserver au moins la moitié des arbres adultes de plus de 2 m	1 PT	☐
	Présence d'une toiture ou d'un mur végétalisé	1 PT	☐
	Végétalisation des parkings	1 PT	☐
		TOTAL DE POINTS	

2. SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE (4.7)

★ Respect obligatoire d'au moins un critère dans la thématique

QUALITÉ D'USAGE		Plus de 2 logements sur 3 sont traversants	2 PTS	☐
		Plus de 90 % des logements donnent accès à une terrasse, un balcon ou un jardin privatif	2 PTS	☐
	OU	Présence de protections mobiles extérieures avec commandes centralisées	2 PTS	☐
		Présence de protections mobiles extérieures – pièces de jour et de nuit	1 PT	☐ ★
CONFORT D'ÉTÉ	OU	Indicateur global degrés heures (DH) – seuil Effinergie RE2020	1 PT	☐ ★
		Indicateur global de degrés heures (DH) – Niveau DH ≤ 500	2 PTS	☐
		Indicateur global de degrés heures (DH) – Niveau DH ≤ 400	4 PTS	☐
		Présence de protections solaires fixes	2 PTS	☐
		Présence de protections solaires orientables	4 PTS	☐
		Présence de protections mobiles extérieures pilotables	2 PTS	☐
		Présence de rafraîchissement passif	4 PTS	☐
		Présence de rafraîchissement par geocooling passif	4 PTS	☐
		Présence de solutions de refroidissement ou rafraîchissement actif	2 PTS	☐
		Mise en place d'au moins un brasseur d'air dans le logement	1 PT	☐
			TOTAL DE POINTS	

THÉMATIQUE **CONFORT DANS L'HABITAT**

QUALITÉ ACOUSTIQUE

L'option Qualité acoustique permet de construire des logements avec une meilleure qualité acoustique pour un confort d'usage quotidien optimisé.

FONCTIONNEMENT DE L'OPTION

L'obtention de l'option est conditionnée par :

• le respect a minima de 4 prescriptions.

THÉMATIQUES DE L'OPTION

Intégration dans l'environnement local (4.1)

Santé et qualité d'usage (4.7)

Réf. PS 1567-3-RE2020 (novembre 2023) | **Synthèse du référentiel Habitat Neuf** Réf. PRO 1419-12-RE2020 **et de son Annexe** Réf. PRO 1587-2 (août 2023) | ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

QUALITÉ ACOUSTIQUE

1. INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT LOCAL (4.1)

★ Respect obligatoire de la prescription

ANALYSE DE SITE	Réalisation d'une Analyse des contraintes et opportunités locales	2 PTS ☐	★
		TOTAL DE POINTS	

2. SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE (4.7)

★ Respect obligatoire du prérequis

QUALITÉ ACOUSTIQUE	OU	Atteinte d'un seuil maximal de 55 dB dans les logements (bruit de chocs)	1 PT ☐	★
		Atteinte d'un seuil maximal de 50 dB dans les logements (bruit de chocs)	2 PTS ☐	
	Qualité acoustique des parties communes : aire d'absorption minimale dans les circulations communes à respecter		2 PTS ☐	★
	Fourniture d'un guide de sensibilisation aux nuisances sonores à l'ensemble des occupants		1 PT ☐	★
			TOTAL DE POINTS	

THÉMATIQUE **CONFORT DANS L'HABITAT**

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

L'option Qualité de l'air intérieur permet de valoriser des solutions et démarches qui participent à améliorer la qualité de l'air intérieur des logements.

FONCTIONNEMENT DE L'OPTION

L'obtention de l'option est conditionnée par :

- le respect de 3 prérequis ;
- le respect d'au moins 1 point parmi une présélection de prescriptions ;
- l'atteinte d'au moins 6 points (prérequis inclus).

THÉMATIQUES DE L'OPTION

Intégration dans l'environnement local (4.1)

Maîtrise de la demande en énergie (4.2)

Santé et qualité d'usage (4.7)

Management et utilisation (4.8)

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

1. INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT LOCAL (4.1)

ANALYSE DE SITE	Réalisation d'une Analyse des contraintes et opportunités locales	2 PTS	☐
		TOTAL DE POINTS	

2. MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE (4.2)

LIMITATION DES BESOINS ÉNERGÉTIQUES	Perméabilité à l'air du bâti renforcée	1 PT	☐
		TOTAL DE POINTS	

3. SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE (4.7)

★ Respect obligatoire du prérequis

★ Respect d'au moins 1 point

QUALITÉ DE RENOUVELLEMENT D'AIR	OU	Mise en œuvre de solutions pour l'étanchéité des réseaux de ventilation – Niveau 1	1 PT	☐	★
		Mise en œuvre de solutions pour l'étanchéité des réseaux de ventilation – Niveau 2	2 PTS	☐	
	Étanchéité à l'air des réseaux de ventilation classe A		2 PTS	☐	
	Réalisation d'un protocole de ventilation RE2020 par une tierce partie		1 PT	☐	★
	Réalisation d'une étude de dimensionnement de l'installation de ventilation (en maison individuelle)		1 PT	☐	
QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR	OU	Faible émission de composés organiques volatils (COV) – Niveau 1	1 PT	☐	★
		Faible émission de composés organiques volatils (COV) – Niveau 2	2 PTS	☐	★
		Faible émission de composés organiques volatils (COV) – Niveau 3	4 PTS	☐	★
	Qualité de l'air et performance environnementale des matériaux		2 PTS	☐	★
	Sur-ventilation des logements avant livraison		1 PT	☐	★
			TOTAL DE POINTS		

4. MANAGEMENT & UTILISATION (4.8)

★ Respect obligatoire du prérequis

SENSIBILISATION DES UTILISATEURS	OU	Sensibilisation des utilisateurs par un guide d'utilisation	1 PT	☐	★
		Sensibilisation des utilisateurs par un guide d'utilisation du logement et information	2 PTS	☐	
			TOTAL DE POINTS		

THÉMATIQUE **OPTIMISATION FINANCIÈRE**

- Maîtrise des charges
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- Taxonomie
- Bonus de constructibilité

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

THÉMATIQUE **OPTIMISATION FINANCIÈRE**

MAÎTRISE DES CHARGES

L'option Maîtrise des charges permet de construire des logements économiques à l'usage.

FONCTIONNEMENT DE L'OPTION

L'obtention de l'option est conditionnée par :

- le respect des 3 prérequis ;
- le respect d'au moins 2 points dans l'indicateur Écomobilité ;
- le respect d'au moins 2 points parmi la thématique « Maîtrise de la demande en énergie » ;
- le respect d'au moins 2 points parmi la thématique « Maîtrise des consommations d'eau » ;
- l'atteinte d'au moins 12 points (prérequis inclus).

THÉMATIQUES DE L'OPTION

Intégration dans l'environnement local (4.1)
Maîtrise de la demande en énergie (4.2)
Autoconsommation – Autoproduction de l'électricité (4.3)
Réduction de l'empreinte environnementale et des émissions de CO_2 (4.4)
Maîtrise des consommations d'eau (4.6)
Santé et qualité d'usage (4.7)
Management et utilisation (4.8)
Connectivité et pilotage du logement (4.11)

MAÎTRISE DES CHARGES

1. INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT LOCAL (4.1)

★ Respect d'au moins 2 points parmi les prescriptions ci-dessous uniquement

ÉCOMOBILITÉ	OU	Mise en place d'un pré-équipement pour la recharge d'un véhicule électrique (VE) ou véhicule hybride rechargeable	1 PT	☐ ★
		Mise en place d'un pré-équipement pour la recharge d'un véhicule électrique (VE) ou véhicule hybride rechargeable sur l'ensemble des places ET 1 borne fonctionnelle – Bâtiment collectif	2 PTS	☐ ★
		Mise en place d'une borne de recharge – Maison individuelle	2 PTS	☐ ★
	OU	Proximité des transports en commun (1 500 m)	1 PT	☐ ★
		Proximité des transports en commun (500 m) ou Transport collectif à la demande	2 PTS	☐ ★
	Proximité des services de base (1000 m)		1 PT	☐ ★
POTENTIEL D'ÉCOMOBILITÉ	Potentiel d'écomobilité – outil Effinergie		1 PT	☐
			TOTAL DE POINTS	

2. AUTOCONSOMMATION – AUTOPRODUCTION DE L'ÉLECTRICITÉ (4.3)

MISE EN ŒUVRE DE L'AUTOCONSOMMATION	Mesure de la production locale d'électricité via une installation photovoltaïque ou petit éolien ou mini/micro-cogénération		1 PT	☐
	OU	Production locale d'électricité **sans stockage** d'énergie via une installation photovoltaïque ou petit éolien	2 PTS	☐
		Production locale d'électricité **avec stockage** d'énergie via une installation photovoltaïque ou petit éolien	4 PTS	☐
			TOTAL DE POINTS	

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

MAÎTRISE DES CHARGES

3. MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE (4.2)

★ Respect obligatoire du prérequis

★ Respect d'au moins 2 points parmi les prescriptions ci-dessous uniquement

LIMITATIONS DES BESOINS ÉNERGÉTIQUES	OU	Atteinte du niveau Bbio -10 %	1 PT	☐	★
		Atteinte du niveau Bbio -15 %	2 PTS	☐	
	OU	Consommations énergétiques non renouvelables Cepnr -10 %	1 PT	☐	★
		Consommations énergétiques non renouvelables Cepnr -15 %	2 PTS	☐	
	Bepos Effinergie 2020		2 PTS	☐	
MESURE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES LOGEMENTS	OU	Mesure des consommations énergétiques dans le logement	1 PT	☐	★
		Mesure des consommations énergétiques dans le logement et affichage pédagogique	2 PTS	☐	★
MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES DES LOGEMENTS	Coupures des matériels électriques en veille dans le logement		1 PT	☐	★
	Détection de présence et d'ouverture de fenêtre en chauffage électrique à effet Joule		1 PT	☐	★
ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR	Éclairage des cheminements extérieurs		1 PT	☐	★
	Éclairage des parkings extérieurs		1 PT	☐	★
ÉCLAIRAGE DES PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES	OU	Éclairage artificiel des parties communes intérieures – Niveau 1	1 PT	☐	★
		Éclairage artificiel des parties communes intérieures – Niveau 2	2 PTS	☐	★
	Éclairage naturel des parties communes intérieures		2 PTS	☐	★
			TOTAL DE POINTS		

MAÎTRISE DES CHARGES

4. RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET DES ÉMISSIONS DE CO_2 (4.4)

RECOURS AUX ENR ET RÉCUPÉRATION DE CHALEUR	OU	Utilisation des énergies renouvelables OU récupération statique de chaleur sur eaux grises – Logement collectif	2 PTS ☐
		Utilisation des énergies renouvelables ET récupération statique de chaleur sur eaux grises OU Récupération active de chaleur sur eaux grises – Logement collectif	4 PTS ☐
	Récupération statique de chaleur sur eaux grises – Maison individuelle		2 PTS ☐
			TOTAL DE POINTS

5. MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'EAU (4.6)

★ Respect obligatoire d'au moins un critère dans l'une des 2 thématiques

ÉQUIPEMENTS HYDRO ÉCONOMES	OU	Mitigeurs NF « Robinetterie Sanitaire » de classe C2 U3 ou Ch2 U3 pour éviers et lavabos, douches et baignoires ET WC NF « Appareils Sanitaires » avec mécanisme double commande utilisant 6 L d'eau maximum	1 PT ☐ ★
		Mitigeurs NF « Robinetterie Sanitaire » de classe C3 U3 ou Ch3 U3, thermostatiques pour douches et baignoires, mécaniques pour éviers et lavabos, ET WC NF « Appareils Sanitaires » avec mécanisme double commande utilisant 6 L d'eau maximum	2 PTS ☐ ★
		Logement collectif : mitigeurs NF « Robinetterie Sanitaire » de classe E0 C2 U3 ou E00 Ch2 U3 pour éviers et lavabos, et de classe E0 C2 U3 ou E02 Ch2 U3 justifiant d'un débit < 8 l/min pour douches et baignoires ET WC NF « Appareils Sanitaires » avec mécanisme double commande utilisant 6 L d'eau maximum et de volume moyen par chasse ≤ 3,5 L	2 PTS ☐ ★
		Logement collectif : mitigeurs NF « Robinetterie Sanitaire » de classe E0 C3 U3 ou E00 Ch3 U3 pour éviers et lavabos, et de classe E0 C3 U3 ou E02 Ch3 U3 justifiant d'un débit < 8 l/min pour douches et baignoires ET WC NF « Appareils Sanitaires » avec mécanisme double commande utilisant 6 L d'eau maximum et de volume moyen par chasse ≤ 3,5 L	4 PTS ☐ ★
SUIVI DES CONSOMMATIONS D'EAU	OU	Suivi des consommations d'eau par télérelève ou report avec affichage pédagogique	1 PT ☐ ★
		Suivi des consommations d'eau par télérelève et facturation	2 PTS ☐ ★
RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES	OU	Récupération des eaux pluviales pour les usages extérieurs	1 PT ☐ ★
		Récupération des eaux pluviales pour les usages extérieurs & intérieurs	2 PTS ☐ ★
			TOTAL DE POINTS

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

MAÎTRISE DES CHARGES

6. SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE (4.7)

CADRE DE VIE ET CONFORT VISUEL	OU	Accès à la lumière naturelle – Niveau 1	1 PT ☐
		Accès à la lumière naturelle – Niveau 2	2 PTS ☐
CONFORT D'ÉTÉ		Présence de rafraîchissement passif	4 PTS ☐
		Présence de rafraîchissement par geocooling passif	4 PTS ☐
			TOTAL DE POINTS

7. MANAGEMENT & UTILISATION (4.8)

★ Respect obligatoire du prérequis

ESTIMATION DES CONSOMMATIONS		Estimation des consommations des usages mobiliers	1 PT ☐
		Évaluation des consommations des usages immobiliers	1 PT ☐
		Estimation des consommations d'eau	1 PT ☐
SENSIBILISATION DES UTILISATEURS	OU	Mise à disposition des occupants d'un guide relatif à l'utilisation du bâtiment et de ses équipements	1 PT ☐ ★
		Mise à disposition des occupants d'un guide relatif à l'utilisation du bâtiment et de ses équipements ET mise en place d'outils d'informations/sensibilisation des habitants	2 PTS ☐
COMMISSIONNEMENT		Fourniture par le demandeur d'une note définissant les moyens et/ou procédures permettant la mise en place d'une démarche de commissionnement	4 PTS ☐
			TOTAL DE POINTS

8. CONNECTIVITÉ ET PILOTAGE DU LOGEMENT (4.11)

GESTION DU CHAUFFAGE	Mise en œuvre d'un thermostat communicant permettant a minima le pilotage de son chauffage à distance, et la création de scénario de chauffe	1 PT ☐
		TOTAL DE POINTS

TFPB | EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

L'option TFPB permet de bénéficier d'une exonération supplémentaire de 5 ans.

L'obtention de l'attestation d'exonération TFPB est différente selon la date d'ouverture de chantier :

- **si la date est antérieure au 01/04/2023, son obtention est conditionnée par le respect des 4 critères parmi les 5 décrits en pages 65 et 66 ;**
- **à compter du 01/04/2023, son obtention est conditionnée par l'atteinte de seuils comme précisé dans le tableau ci-dessous.**

CRITÈRES POUR LES OUVERTURES DE CHANTIER APRÈS LE 01/04/2023

Tableau des exigences selon les dates de permis de construire pour les ouvertures de chantier après le 01/04/2023

DATE DE PERMIS DE CONSTRUIRE	Seuil $IC_{énergie}$	Seuil $IC_{construction}$
JUSQU'AU 31/12/2023	RE2020	RE2025
DU 01/01/2024 AU 31/12/2024	RE2025	
À PARTIR DU 01/01/2025	RE2028	RE2028
À PARTIR DU 01/01/2028		RE2031

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

TFPB | EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

CRITÈRES POUR LES OUVERTURES DE CHANTIER AVANT LE 01/04/2023

☐ CRITÈRE 1. MODALITÉS DE CONCEPTION DE LA CONSTRUCTION

★ Respect obligatoire de 4 critères parmi les 5.

SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'OPÉRATION	• Désignation d'un référent environnemental de l'opération • Réalisation d'une analyse de site • Définition du cahier des charges environnementales du projet • Réalisation d'une note descriptive du processus de contrôle et de suivi du volet environnemental mis en œuvre • Réalisation de réunions de management environnemental avec l'ensemble des acteurs de l'opération aux étapes clés **ET EN OPTION :** • Réalisation d'un suivi des performances du bâtiment sur 2 années après sa réception • Mise en œuvre d'une enquête de satisfaction dans les 2 ans suivant la réception du bâtiment • Intégration dans les réunions de management environnemental de la qualité de l'air en phase chantier

☐ CRITÈRE 2. MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA CONSTRUCTION

★ Respect obligatoire de 4 critères parmi les 5.

GESTION DE CHANTIER	Mise en œuvre d'une charte chantier à faibles nuisances
	Mise en place d'un schéma d'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets de chantier (SOGED)

☐ CRITÈRE 3. PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ACOUSTIQUE

★ Respect obligatoire de 4 critères parmi les 5.

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	Atteinte du niveau RT 2012 -10 % OU RT 2012 -20 % *
QUALITÉ ACOUSTIQUE	Qualité acoustique supérieure dans les logements (bruits de chocs inférieurs ou égaux à 55 dB)

☐ CRITÈRE 4. RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET DES ÉMISSIONS DE CO_2

★ Respect obligatoire de 4 critères parmi les 5.

RECOURS AUX ENR ET RÉCUPÉRATION DE CHALEUR	Consommation issue des EnR supérieure à 15 % de la consommation du chauffage et de l'eau chaude
MATÉRIAUX BIOSOURCÉS	Obtention du Label « Bâtiment Biosourcé »

*Dans l'attente de la note de la DHUP formalisant l'équivalence entre le niveau RE2020 et le niveau RT2012

TFPB | EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

☐ CRITÈRE 5. MAÎTRISE DES FLUIDES

★ Respect obligatoire de 4 critères parmi les 5.

SENSIBILISATION DES UTILISATEURS	Mise à disposition des occupants d'un guide relatif à l'utilisation du bâtiment et de ses équipements ET mise en place d'outils d'information/sensibilisation des habitants
ÉQUIPEMENTS HYDROÉCONOMES	Mitigeurs NF « Robinetterie Sanitaire » de classe C2 U3 ou Ch2 U3 pour éviers et lavabos, douches et baignoires ET WC NF « Appareils Sanitaires » avec mécanisme double commande utilisant 6 L d'eau maximum
	Mitigeurs NF « Robinetterie Sanitaire » de classe C3 U3 ou Ch3 U3, thermostatiques pour douches et baignoires, mécaniques pour éviers et lavabos, ET WC NF « Appareils Sanitaires » avec mécanisme double commande utilisant 6 L d'eau maximum
	Logement collectif : mitigeurs NF « Robinetterie Sanitaire » de classe E0 C2 U3 ou E00 Ch2 U3 pour éviers et lavabos, et de classe E0 C2 U3 ou E02 Ch2 U3 justifiant d'un débit < 8 l/min pour douches et baignoires ET WC NF « Appareils Sanitaires » avec mécanisme double commande utilisant 6 L d'eau maximum et de volume moyen par chasse ≤ 3,5 L
	Logement collectif : mitigeurs NF « Robinetterie Sanitaire » de classe E0 C3 U3 ou E00 Ch3 U3 pour éviers et lavabos, et de classe E0 C3 U3 ou E02 Ch3 U3 justifiant d'un débit < 8 l/min pour douches et baignoires ET WC NF « Appareils Sanitaires » avec mécanisme double commande utilisant 6 L d'eau maximum et de volume moyen par chasse ≤ 3,5 L

15 POINTS HRE OBTENUS GRÂCE À L'OPTION TFPB

Plus qu'un critère à respecter parmi chacune des thématiques 1 et 2 afin d'obtenir l'option HRE. Voir détails en page 24.

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

THÉMATIQUE **OPTIMISATION FINANCIÈRE**

TAXONOMIE

L'option Taxonomie permet d'avoir ses projets alignés avec la Stratégie net zéro carbone européenne 2050 (Pacte Vert Européen) et de bénéficier d'investissements verts.

FONCTIONNEMENT DE L'OPTION

L'obtention de cette option est conditionnée par :

- le respect des prescriptions obligatoires par poste clé du bâtiment du référentiel Habitat Neuf ;
- le respect de chacune des prescriptions d'un des objectifs environnementaux.

THÉMATIQUES DE L'OPTION

Intégration dans l'environnement local (4.1)

Gestion de chantier (4.5)

Maîtrise des consommations d'eau (4.6)

Santé et qualité d'usage (4.7)

TAXONOMIE | ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT LOCAL (4.1)

ANALYSE DE SITE		Réalisation d'une analyse des contraintes et opportunités locales	2 PTS ☐
		Analyse des risques climatiques	2 PTS ☐
BIODIVERSITÉ	OU	Réalisation d'un diagnostic écologique	1 PT ☐
		Réalisation d'un diagnostic écologique ET végétation responsable	2 PTS ☐

2. GESTION DE CHANTIER (4.5)

GESTION DE CHANTIER	OU	Mise en œuvre d'une charte chantier à faibles nuisances	2 PTS ☐
		Chantier à hautes performances environnementales	4 PTS ☐
		Valorisation des déchets à 70 %	4 PTS ☐
ÉCONOMIE CIRCULAIRE		Circularité du bâtiment	2 PTS ☐

3. MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'EAU (4.6)

EQUIPEMENTS HYDROÉCONOMES	**Logement collectif :** pour la douche, la baignoire, l'évier et le lavabo, marquage NF « Robinetterie Sanitaire » de classe E0 C2 U3 ou E00 Ch2 U3 justifiant d'un débit < 8 l/min ET WC avec mécanisme de double commande utilisant 6 L d'eau maximum et marquage NF « Appareils Sanitaires » et un volume moyen par chasse n'excédant pas 3,5 L	2 PTS ☐
	Logement collectif : pour la douche, la baignoire, l'évier et le lavabo, marquage NF « Robinetterie Sanitaire » de classe E0 C3 U3 ou E00 Ch3 U3 justifiant d'un débit < 8 l/min ET WC avec mécanisme de double commande utilisant 6 L d'eau maximum et marquage NF « Appareils Sanitaires » et un volume moyen par chasse n'excédant pas 3,5 L	4 PTS ☐

4. SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE (4.7)

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR	Faible émission de composés organiques volatils (COV) – Niveau 3	4 PTS ☐

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

TAXONOMIE | ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT LOCAL (4.1)

ANALYSE DE SITE		Réalisation d'une analyse des contraintes et opportunités locales	2 PTS ☐
		Analyse des risques climatiques et suivi d'adaptation	2 PTS ☐
BIODIVERSITÉ	OU	Réalisation d'un diagnostic écologique	1 PT ☐
		Réalisation d'un diagnostic écologique ET végétation responsable	2 PTS ☐

2. GESTION DE CHANTIER (4.5)

GESTION DE CHANTIER	OU	Mise en œuvre d'une charte chantier à faibles nuisances	2 PTS ☐
		Chantier à hautes performances environnementales	4 PTS ☐
		Valorisation des déchets à 70 %	4 PTS ☐
ÉCONOMIE CIRCULAIRE		Circularité du bâtiment	2 PTS ☐

3. MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'EAU (4.6)

EQUIPEMENTS HYDROÉCONOMES	**Logement collectif :** pour la douche, la baignoire, l'évier et le lavabo, marquage NF « Robinetterie Sanitaire » de classe E0 C2 U3 ou E00 Ch2 U3 justifiant d'un débit < 8 l/min ET WC avec mécanisme de double commande utilisant 6 L d'eau maximum et marquage NF « Appareils Sanitaires » et un volume moyen par chasse n'excédant pas 3,5 L	2 PTS ☐
	Logement collectif : pour la douche, la baignoire, l'évier et le lavabo, marquage NF « Robinetterie Sanitaire » de classe E0 C3 U3 ou E00 Ch3 U3 justifiant d'un débit < 8 l/min ET WC avec mécanisme de double commande utilisant 6 L d'eau maximum et marquage NF « Appareils Sanitaires » et un volume moyen par chasse n'excédant pas 3,5 L	4 PTS ☐

4. SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE (4.7)

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR	Faible émission de composés organiques volatiles (COV) – Niveau 3	4 PTS ☐

THÉMATIQUE **OPTIMISATION FINANCIÈRE**

BONUS DE CONSTRUCTIBILITÉ

L'option Bonus de constructibilité permet de bénéficier d'une augmentation de la surface de construction du projet (jusqu'à +30 %), lorsque le Plan Local d'Urbanisme le permet, si le bâtiment fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale. Il est également possible de bénéficier d'une dérogation aux règles de hauteur prévues par le Plan Local d'Urbanisme, si le bâtiment fait preuve d'exemplarité environnementale.

FONCTIONNEMENT DE L'OPTION

L'obtention de cette option est conditionnée par :

☐ le respect des conditions **d'EXEMPLARITÉ ÉNERGÉTIQUE** telles que définies ci-dessous et de façon détaillée en page 71.

L'exemplarité énergétique est définie par le respect des seuils :

- Bbio_maxRE2020 -10 %
- Cep_maxRE2020 -10 %
- Cep,nr_maxRE2020 -10 %

et l'anticipation des seuils réglementaires sur $IC_{énergie}$.

OU

☐ le respect des conditions **d'EXEMPLARITÉ ENVIRONNEMENTALE** telles que définies ci-dessous et de façon détaillée en page 71.

L'exemplarité environnementale est définie par l'anticipation des seuils réglementaires sur $IC_{construction}$.

OU

☐ l'atteinte du niveau **BÂTIMENT À ÉNERGIE POSITIVE E3 du label E+C-.**

L'atteinte d'un niveau E3 ou E4 du label E+C-.

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

BONUS DE CONSTRUCTIBILITÉ

EXEMPLARITÉ ÉNERGÉTIQUE

DATE DE DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE					
TOUTES	Maîtrise de la demande en énergie (4.2) Limitation des besoins énergétiques (4.2.2)	OU	Besoins énergétiques : Bbio_maxRE2020 - 10 %	1 PT	☐
			Besoins énergétiques : Bbio_maxRE2020 - 15 %	2 PTS	☐
		OU	Consommations énergétiques non renouvelables : ≤ Cep,nr_maxRE2020 -10 %	1 PT	☐
			Consommations énergétiques non renouvelables : ≤ Cep,nr_maxRE2020 -15 %	2 PTS	☐
		Consommation énergétique : ≤ Cep_max RE2020 -10 %		1 PT	☐
JUSQU'AU 31/12/2024	Seuil de performance	$IC_{énergie} \leq IC_{énergie}$_maxRE2025			
À COMPTER DU 01/01/2025		$IC_{énergie} \leq IC_{énergie}$_maxRE2028			

EXEMPLARITÉ ENVIRONNEMENTALE

DATE DE DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE		
JUSQU'AU 31/12/2024	Seuil de performance	$IC_{construction} \leq IC_{construction}$_maxRE2025
DU 01/01/2025 AU 31/12/2027		$IC_{construction} \leq IC_{construction}$_maxRE2028
À COMPTER DU 01/01/2028		$IC_{construction} \leq IC_{construction}$_maxRE2031

BÂTIMENT À ÉNERGIE POSITIVE

NIVEAU DE PERFORMANCE	
ÉNERGIE 3	• $Bilan_{BEPOS} \leq Bilan_{BEPOS}$_max_3 • Le calcul de l'indicateur $Bilan_{BEPOS}$ doit être réalisé selon la méthode de calcul du référentiel Énergie Carbone (E+C-).

THÉMATIQUE **LABELS**

- Label Bâtiment Biosourcé
- Label BBCA Neuf
- Label Effinergie RE 2020

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

LABEL **BÂTIMENT BIOSOURCÉ**

L'option Label Bâtiment Biosourcé permet de valoriser l'usage de matériaux biosourcés, et de garantir une meilleure qualité des matériaux mis en œuvre.

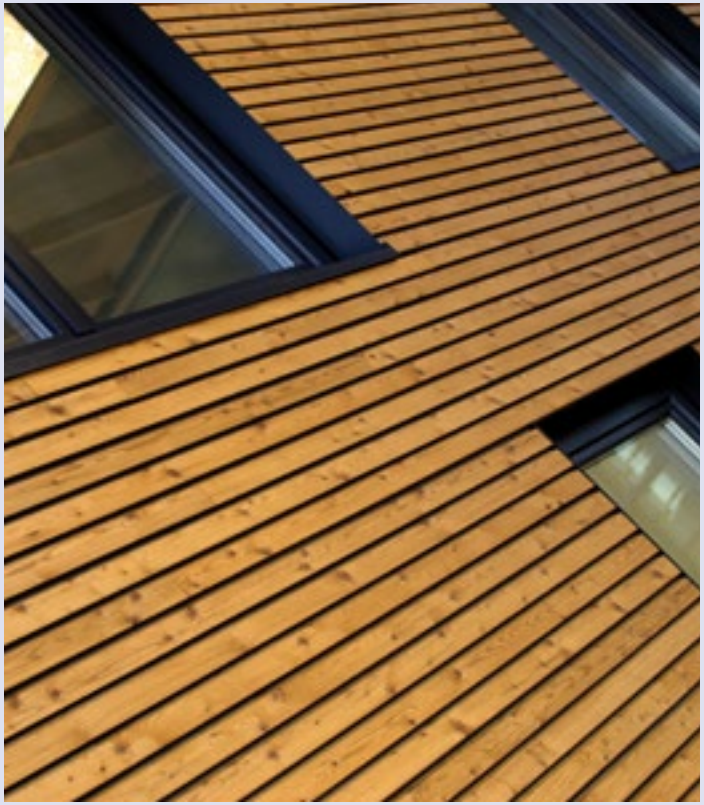

FONCTIONNEMENT DE L'OPTION

L'obtention du Label Bâtiment Biosourcé est conditionnée par :

- le respect d'un taux d'incorporation permettant a minima l'atteinte du niveau 1 ;
- le respect du principe de mixité en fonction du niveau atteint ;
- le respect de l'ensemble des exigences sur les caractéristiques des matériaux mis en œuvre.

PRINCIPALES EXIGENCES

- Respect d'un taux d'incorporation a minima de :

TYPE D'USAGE PRINCIPAL	TAUX D'INCORPORATION DE MATIÈRE BIOSOURCÉE EN KG/M² DE SURFACE DE PLANCHER		
	1er niveau 2013	2e niveau 2013	3e niveau 2013
Maison individuelle	42	63	84
Bâtiment collectif, hébergement hôtelier, commerce...	18	24	36

- Le respect du principe de mixité en fonction du niveau atteint :
  - pour le 1er niveau : au moins 2 produits de construction, de la même famille ou non, mais ayant des fonctions différentes ;
  - pour les niveaux 2 et 3 : au moins 2 familles de produits de construction biosourcés différents.
- Présence de déclarations des impacts environnementaux du matériau (ex : FDES)
- Étiquettes COV de classe A ou A+
- Justificatifs attestant d'un approvisionnement dans des forêts gérées durablement le cas échéant

THÉMATIQUE **LABELS**

LABEL **BBCA NEUF**

Promotelec Services est conventionné par l'association BBCA pour délivrer le label BBCA adapté à la nouvelle réglementation RE2020.

Ce label est applicable pour le bâtiment collectif, et permet de valoriser les efforts réalisés sur la conception et l'exploitation bas carbone, en allant au-delà de la réglementation avec une approche sur 3 indicateurs.

ÉMISSIONS BÂTIMENT

- Construction raisonnée
- Exploitation maîtrisée
- Innovations climat

Pris en compte : démolition préalable éventuelle / fin de vie réelle du bâtiment / stockage carbone dans le bâtiment et les sols

FONCTIONNEMENT DE L'OPTION

3 niveaux de performance sont atteignables selon le nombre de points atteint :

- BBCA standard : score BBCA supérieur ou égal à 0 point ;
- BBCA Performance : score BBCA supérieur ou égal à 15 points ;
- BBCA Excellence : score BBCA supérieur ou égal à 30 points.

En complément du label BBCA Neuf, il est possible de choisir l'option Contribution Neutralité avec plusieurs niveaux, de 1 à 4 étoiles.

- 1 étoile : **prérequis BBCA Standard** + évitement ou la séquestration d'un volume d'émissions entre 0 et 1/3 de l'impact carbone du bâtiment*.
- 2 étoiles : **prérequis BBCA Performant** + évitement ou la séquestration d'un volume d'émissions entre 1/3 et 2/3 de l'impact carbone du bâtiment.
- 3 étoiles : **prérequis BBCA Excellent** + évitement ou la séquestration d'un volume d'émissions entre 2/3 et 100 % de l'impact carbone du bâtiment.
- 4 étoiles : **prérequis BBCA Excellent** + évitement ou la séquestration d'un volume d'émissions supérieur à 100 % de l'impact carbone du bâtiment.

* L'impact carbone du bâtiment est exprimé par l'indicateur $IC_{\text{bâtiment}}$*

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

LABEL **EFFINERGIE RE2020**

Le label Effinergie permet de valoriser la qualité et la performance énergétique du bâtiment, conformément aux enjeux identifiés par l'Association Collectif Effinergie.
Le label Effinergie permet également d'obtenir des financements supplémentaires dans certaines régions.

BON À SAVOIR

Le label Effinergie permet aussi de gagner des points pour les options HRE et HAC.

FONCTIONNEMENT DE L'OPTION

L'obtention de cette option « Label Effinergie RE2020 » est conditionnée par :

- le respect des prescriptions obligatoires par poste clé du bâtiment du référentiel Habitat Neuf ;
- le respect du niveau minimum de performance globale ci-dessous et de prescriptions obligatoires indiquées dans les pages suivantes ;
- le respect des prescriptions spécifiques à l'option Effinergie.

En complément du Label Effinergie RE2020, il est possible de choisir la sous-option BEPOS. Une prescription supplémentaire sera à respecter.

NIVEAU DE PERFORMANCE GLOBALE REQUIS

DATE DE DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE	EXIGENCES	
RE2020	Seuil de performance	$Ic_{énergie} \leq Ic_{énergie}$_maxRE2025 $Ic_{construction} \leq Ic_{construction}$_maxRE2020
Du 01/07/2023 au 31/12/2024	Performance énergétique et environnementale du bâtiment	RE 2025
Du 01/01/2025 au 31/12/2027		RE 2028
À compter du 01/01/2028		RE 2031

1. INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT LOCAL (4.1)

POTENTIEL D'ÉCOMOBILITÉ	Potentiel d'écomobilité	**1 PT** ☐

2. MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE (4.2)

LIMITATION DES BESOINS ÉNERGÉTIQUES		Besoins énergétiques Bbio_maxRE2020 -15 %	**2 PTS** ☐
		Consommations énergétiques non renouvelables	**1 PT** ☐
		Perméabilité à l'air du bâti renforcée	**1 PT** ☐
QUALIFICATION DU BUREAU D'ÉTUDES		Qualification du bureau d'études – études thermiques	**1 PT** ☐
		Qualification du bureau d'études – études environnementales	**1 PT** ☐
MESURE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES LOGEMENTS		Mesure des consommations énergétiques dans le logement	**1 PT** ☐
	OU	Mesure des consommations énergétiques dans le logement et affichage pédagogique	**2 PTS** ☐

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

3. SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE (4.7)

CONFORT D'ÉTÉ	Indicateur global degrés heures (DH) – seuil Effinergie RE2020	**1 PT**	☐
QUALITÉ DU RENOUVELLEMENT D'AIR	Contrôles et mesures des systèmes de ventilation réalisés par tierce partie	**1 PT**	☐
	Étanchéité à l'air des réseaux de ventilation	**2 PTS**	☐
	Étude de dimensionnement de l'installation de ventilation (en maison individuelle)	**1 PT**	☐

4. NIVEAU EFFINERGIE RE2020 - BEPOS (4.2.2.6)

LIMITATION DES BESOINS ÉNERGÉTIQUES	Effinergie RE2020 - BEPOS	**2 PTS**	☐

THÉMATIQUE **RÉGLEMENTATION**

- Attestation de performance énergétique et environnementale (AP2E)

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

THÉMATIQUE **RÉGLEMENTATION**

AP2E | ATTESTATION DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

L'option Réglementation rassemble tous les contrôles réglementaires concernant l'achèvement des travaux.

FONCTIONNEMENT DE L'OPTION

Promotelec Services délivre les contrôles règlementaires fin de travaux dans son processus de certification de bâtiments collectifs.

BÉNÉFICES

- Choisissez l'expertise en notre qualité de certificateur pour vous délivrer l'attestation de performance énergétique et environnementale (AP2E)
- Obtenez en complément, sans changer de prestataire, le DPE, le Test de perméabilité et le Contrôle de la ventilation
- Gagnez du temps avec un interlocuteur unique
- Simplifiez vos démarches administratives
- Réalisez des économies avec des prix abordables tout en maîtrisant vos charges

PROCESSUS DE CERTIFICATION AVEC L'OPTION RÉGLEMENTATION

Phase projet

CONTRAC-TUALISATION

1 Phase conception

Examen du dossier technique du projet vis-à-vis de notre référentiel de certification

Contrôles réglementaires fin de travaux : traitement et vérification de la cohérence des plèces transmises

2 Phase réalisation des travaux

Visite sur site* et relevé des caractéristiques des éléments installés

Contrôles réglementaires fin de travaux : Visite sur site en fin de chantier : vérification et contrôle

3 Réception du bâtiment

Analyse de cohérence finale entre les éléments relevés sur site, le dossier technique initial et le référentiel

Contrôles réglementaires fin de travaux : À l'issue des contrôles valides, réception des attestations

Délivrance certificat

PROJET CERTIFIÉ !

** Des prestations complémentaires sont disponibles en amont du projet pour sécuriser le processus de certification.*

TERRITOIRE

• Profil Ville de Paris

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

TERRITOIRE

PROFIL VILLE DE PARIS

L'option Territoire – Ville de Paris permet de bénéficier d'une aide municipale à la construction pour les bâtiments locatifs sociaux et situés sur le territoire de la métropole de Paris.

FONCTIONNEMENT DE L'OPTION

L'obtention de l'option « Territoire – Ville de Paris » est conditionnée par :

- le respect d'un seuil de performance globale parmi les 2 niveaux proposés ;
- le respect de l'ensemble des exigences de l'option ;
- le respect des prescriptions inhérentes au socle du référentiel.

NIVEAUX DE PERFORMANCE GLOBALE REQUIS

Le montant de l'aide dépend du niveau de performance atteint :

Pour les logements familiaux

	NIVEAU DE PERFORMANCE	NIVEAU DE L'AIDE MUNICIPALE (1)
1er niveau de performance	$IC_{énergie} \leq IC_{énergie}$ _maxRE2028 $IC_{construction} \leq IC_{construction}$ _maxRE2028 Bbio_maxRE2020 - 20 % Cep,nr_maxRE2020 -20 % **Et** Effinergie RE2020	**Niveau 1** 200 €/m² de surface utile (1)
2e niveau de performance	$IC_{énergie} \leq IC_{énergie}$ _maxRE2025 $IC_{construction} \leq IC_{construction}$ _maxRE2025(2) Bbio_maxRE2020 - 15 % Cep,nr_maxRE2020 -10 % **Et** Effinergie RE2020	**Niveau 2** 160 €/m² de surface utile (1)

(1) Le niveau de l'aide municipale indiqué dans le tableau ci-dessus est donné à titre informatif, nous vous invitons à vous rapprocher des services de la ville de Paris pour plus d'informations.

(2) Par dérogation, pour les dossiers Effinergie, le seuil $Ic_{construction}$_maxRE2020 permet de justifier cette prescription pour les projets contractualisés jusqu'au 30/06/2023.

TERRITOIRE | PROFIL VILLE DE PARIS

1. INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT LOCAL (4.1)

ANALYSE DE SITE		Réalisation d'une Analyse des contraintes et opportunités locales	2 PTS ☐

2. RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET DES ÉMISSIONS DE CO_2 (4.4)

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS		Information sur la provenance des matériaux biosourcés	1 PT ☐
	OU	Information sur la provenance des matériaux biosourcés – 500 km	2 PTS ☐
		Information sur la provenance des matériaux biosourcés – 200 km	4 PTS ☐

3. GESTION DE CHANTIER (4.5)

GESTION DE CHANTIER		Chantier à hautes performances environnementales	4 PTS ☐
		Mise en application du schéma d'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets de chantier (SOGED)	4 PTS ☐
	OU	Valorisation des déchets 40 %	2 PTS ☐
		Valorisation des déchets 70 %	4 PTS ☐
	OU	Réalisation d'un diagnostic produits matériaux déchets (en cas de démolition d'une opération)	2 PTS ☐
		Réalisation d'un diagnostic produits matériaux déchets et accompagnement par un bureau d'études (en cas de démolition d'une opération)	4 PTS ☐

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

4. MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'EAU (4.6)

ÉQUIPEMENTS HYDROÉCONOMES	OU	Mitigeurs NF « Robinetterie Sanitaire » de classe C3 U3 ou Ch3 U3, thermostatiques pour douches et baignoires, mécaniques pour éviers et lavabos, ET WC NF « Appareils Sanitaires » avec mécanisme double commande utilisant 6 L d'eau maximum	2 PTS ☐
		Logement collectif : mitigeurs NF « Robinetterie Sanitaire » de classe E0 C3 U3 ou E00 Ch3 U3 pour éviers et lavabos, et de classe E0 C3 U3 ou E02 Ch3 U3 justifiant d'un débit < 8 l/min pour douches et baignoires ET WC NF « Appareils Sanitaires » avec mécanisme double commande utilisant 6 L d'eau maximum et de volume moyen par chasse ≤ 3,5 L	4 PTS ☐
SUIVI DES CONSOMMATIONS D'EAU		Maîtrise du réseau : vanne d'arrêt sur le réseau EF (EF et ECS si production d'ECS collective) permettant d'isoler le logement	1 PT ☐
		Suivi des consommations d'eau par télérelève ou report avec affichage pédagogique	1 PT ☐

5. SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE (4.7)

CADRE DE VIE ET CONFORT VISUEL	OU	Accès à la lumière naturelle – Niveau 1	1 PT ☐
		Accès à la lumière naturelle – Niveau 2	2 PTS ☐
QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR	OU	Faible émission de composés organiques volatils (COV) – Niveau 1	1 PT ☐
		Faible émission de composés organiques volatils (COV) – Niveau 2	2 PTS ☐
		Faible émission de composés organiques volatils (COV) – Niveau 3	4 PTS ☐
QUALITÉ ACOUSTIQUE	OU	Qualité acoustique dans les logements (bruits de choc) – 55 dB	1 PT ☐
		Qualité acoustique dans les logements (bruits de choc) – 50 dB	2 PTS ☐
		Qualité acoustique des parties communes	2 PTS ☐
SENSIBILISATION DES UTILISATEURS		Sensibilisation des utilisateurs par un guide d'utilisation	1 PT ☐

6. MANAGEMENT & UTILISATION (4.8)

ESTIMATION DES CONSOMMATIONS		Estimation des consommations des usages mobiliers	1 PT	☐
		Estimation des consommations d'eau	1 PT	☐
TRI SÉLECTIF	OU	Mise en place d'un tri sélectif dans l'habitation – Niveau 2	2 PTS	☐
		Mise en place d'un tri sélectif ET présence d'un compostage ou lombricompostage	4 PTS	☐
		Tri déchets organiques	2 PTS	☐
		Information aux usagers	1 PT	☐
	OU	Distance du local à déchets/point de collecte – 50 m	1 PT	☐
		Distance du local à déchets/point de collecte – 25 m	2 PTS	☐

7. SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS (4.9)

ÉCLAIRAGE DES PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES	Éclairage des parties communes intérieures	1 PT	☐

 ©Promotelec Services - Toute reproduction interdite

8. ERGONOMIE & ÉVOLUTIVITÉ DES LOGEMENTS (4.10)

ERGONOMIE	Ergonomie du logement – mur plein et libre de 2 m minimum	**1 PT**	☐
FACILITÉ D'USAGE	Présence d'au moins une douche	**1 PT**	☐
	Robinetterie des douches et baignoires – thermostatique C3U3	**1 PT**	☐
	Robinetterie des vasques des salles d'eau et des cuisines – C3U3 et accessibilité	**1 PT**	☐
DURABILITÉ DES POINTS D'EAU	Durabilité des points d'eau	**1 PT**	☐

22 POINTS HRE OBTENUS GRÂCE À L'OPTION TERRITOIRE

Plus qu'un critère à respecter parmi chacune des thématiques 2 et 4 afin d'obtenir l'option HRE. Voir détails en page 24.

6 POINTS HAC OBTENUS GRÂCE À L'OPTION TERRITOIRE

Plus que 6 points pour obtenir l'option HAC, à répartir parmi les thématiques 1, 2 et 4. Voir détails en page 43.

PROMOTELEC SERVICES

PROMOTELEC SERVICES
1 place Victor Hugo
92411 COURBEVOIE CEDEX

RETROUVEZ-NOUS :

Sur notre site internet :
www.promotelec-services.com

Par mail :
contactlabel@promotelec-services.com

Sur les réseaux :

Crédits photos : GettyImages - Conception : créapix